



www.agen.fr

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGEN

### Séance du lundi 23 février 2026

NUMERO : **DCM2026\_003**

OBJET : **COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39**  
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT TROIS FEVRIER A DIX HUIT HEURES  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 31  
M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME DEJEAN-SIMONITI, MME FRANCOIS, MME RICHARD-FAYOLLE, M. LAFFORE, MME MAIOROFF, MME FLORENTINY, M. N'KOLLO, MME GALLISSAIRES, M. IMBERT, M. SI TAYEB, M. DUGAY, M. GESLOT, M. VILLETA, MME RAUNIER, M. TOLOT, M. GARAY, MME COMBRES, MME LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT ET MME DELCROS

Absents : 2  
MME CHAUDRUC-BIZET ET M. RAUCH

Pouvoirs : 6  
MME LAUZZANA (DONNE POUVOIR A MME BRANDOLIN-ROBERT), M. HERMEREL (DONNE POUVOIR A M. LAFFORE), MME PEREZ (DONNE POUVOIR A M. PINASSEAU), MME BONFANTI-GROLLEAU (DONNE POUVOIR A M. DUGAY), MME RIVES (DONNE POUVOIR A M. DIONIS DU SEJOUR), M. DASSY (DONNE POUVOIR A M. ZAMBONI)

Président de séance : M. DIONIS DU SEJOUR

Secrétaire de séance : M. VILLETA

Date de la convocation dématérialisée : MARDI 17 FEVRIER 2026

### Expose :

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2025. Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Ville d'Agen approuve le compte financier unique (CFU), document unique qui permet d'approuver à la fois le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur, réputés concordants.

L'élaboration du budget 2025, à l'instar du mandat écoulé, s'est faite dans un contexte financier perturbé. C'est avec une loi de finances tardive, laissant présager des difficultés à venir pour les collectivités (participation à l'effort de redressement des finances publiques), et des hausses de dépenses subies (augmentation des cotisations patronales, dégrèvements fiscaux, hausse du coût de la dette...) que le budget 2025 s'est construit. Consciente des efforts à fournir pour maintenir

son épargne brute, la Ville d'Agen avait décidé d'un nouveau plan d'économies après celui initié en 2024. Nous verrons que les nouveaux efforts consentis en matière de réduction des dépenses ont permis d'atteindre les objectifs visés, à savoir une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement et une épargne brute préservée. En effet, les dépenses de gestion de la Ville d'Agen (dépenses hors frais financiers et dépenses spécifiques) ont légèrement baissé en 2025, et cela sans réduire le niveau de service à la population.

En termes d'investissement, la Ville d'Agen a su résister à toutes les crises qui ont menacé l'investissement local tout au long du mandat. 2025, c'est l'achèvement de grands projets pour la Ville d'Agen avec notamment la fin des travaux de l'avenue Jean Jaurès, l'achèvement de la transformation de la Place Fallières et la livraison de la nouvelle école Paul Chollet. Si la Ville d'Agen a pu financer cet important volume d'investissement, c'est grâce à de solides fondations financières, à la bonne tenue de ses résultats annuels qui lui permettent de bien supporter le recours à l'emprunt nécessaire, et à une politique de recherche de financements offensive.

En conclusion, malgré le contexte financier « chaotique » qu'a été celui du mandat écoulé (crise sanitaire, inflation, dégradation des finances publiques locales, lois de finances défavorables aux collectivités...), la Ville d'Agen a pu continuer à investir et livrer de nombreux projets majeurs. Si le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire, l'encours de dette reste maîtrisé. De plus, la politique volontariste d'économies sur les dépenses de fonctionnement a permis, malgré toutes les hausses de dépenses subies et la volonté de ne pas augmenter les impôts locaux (engagement de mandat n°1), de conserver une épargne brute honorable.

Les principaux indicateurs de gestion vous seront présentés dans une première partie. Les deux parties suivantes seront consacrées à la présentation détaillée des réalisations 2025 en fonctionnement et en investissement, incluant désormais, en annexe du présent rapport, le bilan réglementaire sur l'impact environnemental des investissements (loi de finances 2024, article 191). Enfin, un focus sera effectué sur la dette avant d'observer le positionnement de la Ville d'Agen au sein de sa strate de population et des collectivités comparables du Sud-Ouest (dernières données disponibles).

## I – Les indicateurs de gestion

L'examen de l'évolution des indicateurs de gestion (valeur ajoutée, épargne de gestion, épargne brute) permet d'appréhender les évolutions des dépenses et recettes récurrentes par grandes masses et ainsi, de comprendre la formation de l'épargne. Les montants indiqués s'entendent en k€.

### A- La valeur ajoutée

La valeur ajoutée représente le solde des recettes ordinaires diminué des dépenses ordinaires. Nous y trouvons l'ensemble des recettes et dépenses hormis les dépenses et recettes liées au personnel, les dépenses et recettes à caractère exceptionnel (désormais comptabilisés en charges et produits dits « spécifiques ») et les frais financiers.

COMPTE	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24	CA25	% Var. CA25/CA24	Variation
+ 70 Vente de produits	3 001	2 794	3 453	3 779	3 972	4 521	4 634	4 936	6,5%	302
+ 73 Impôts et taxes	27 042	27 766	26 798	27 652	28 610	30 280	30 438	30 046	-1,3%	-392
+ 74 Dotations et subventions	14 087	14 249	14 274	13 392	13 915	14 344	14 425	15 058	4,4%	633
+ 75 Produits de gestion courante	549	703	549	708	755	1 053	1 463	1 140	-22,1%	-323
+ 013 Atténuation de charges	178	161	174	149	146	69	0	0	0,0%	0
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>44 857</b>	<b>45 673</b>	<b>45 248</b>	<b>45 680</b>	<b>47 398</b>	<b>50 267</b>	<b>50 960</b>	<b>51 180</b>	<b>0,4%</b>	<b>693</b>
- 60 Achats	2 854	3 209	2 569	2 678	2 639	3 492	3 604	3 157	-12,4%	-447
- 61 Services extérieurs	3 419	4 184	3 427	3 725	3 761	4 648	5 001	4 875	-2,5%	-126
- 62 Autres services extérieurs	2 985	3 751	2 953	3 370	4 466	4 595	4 370	3 975	-9,0%	-395
- 65 Charges de gestion courante	4 023	4 233	4 252	4 387	4 571	5 250	5 151	4 937	-4,2%	-214
- 014 Atténuation de produits	92	61	71	106	69	61	90	282	213,3%	192
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>13 373</b>	<b>15 438</b>	<b>13 272</b>	<b>14 266</b>	<b>15 506</b>	<b>18 046</b>	<b>18 216</b>	<b>17 226</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-990</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>31 484</b>	<b>30 235</b>	<b>31 976</b>	<b>31 414</b>	<b>31 892</b>	<b>32 221</b>	<b>32 744</b>	<b>33 954</b>	<b>3,7%</b>	<b>1 210</b>

En 2025, la valeur ajoutée augmente par rapport à 2024 (+3,7%). Si la hausse des recettes est assez faible (+0,4%), la baisse des dépenses est bien plus significative (-5,4%). C'est la première fois depuis 2020 (année COVID) que les dépenses courantes connaissent une baisse. Cette diminution résulte principalement du plan d'économies décidé par la municipalité.

### **B- L'épargne de gestion**

En déduisant de la valeur ajoutée les dépenses internes de fonctionnement (impôts et taxes payés par la Ville et les charges de personnel nettes), on obtient l'épargne de gestion.

Malgré une augmentation des impôts et taxes payés par la collectivité de 10,1% (règlement de la taxe de participation au financement de l'assainissement collectif dans le cadre de la construction de l'école Paul Chollet) et une hausse, bien que maîtrisée, des charges de personnel de 2,3% (1<sup>ère</sup> hausse de 3 points des cotisations patronales CNRACL décidée dans la loi de finances 2025, revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie B, revalorisation de la participation à la complémentaire santé, GVT...), l'épargne de gestion augmente en 2025 (+8%).

COMPTE	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24	CA25	% Var. CA25/CA24	Variation
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>31 484</b>	<b>30 235</b>	<b>31 976</b>	<b>31 414</b>	<b>31 892</b>	<b>32 221</b>	<b>32 744</b>	<b>33 954</b>	<b>3,7%</b>	<b>1 210</b>
- 63 Impôts et taxes	453	378	392	349	398	492	445	490	10,1%	45
- 012 Charges de personnel nettes	22 148	22 287	22 528	22 864	23 924	24 435	25 015	25 595	2,3%	580
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>22 601</b>	<b>22 665</b>	<b>22 920</b>	<b>23 213</b>	<b>24 322</b>	<b>24 927</b>	<b>25 460</b>	<b>26 085</b>	<b>2,5%</b>	<b>533</b>
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>8 883</b>	<b>7 570</b>	<b>9 056</b>	<b>8 201</b>	<b>7 570</b>	<b>7 294</b>	<b>7 284</b>	<b>7 869</b>	<b>8,0%</b>	<b>585</b>

### **C- L'épargne brute**

L'épargne brute est également appelée capacité d'autofinancement (CAF). Elle représente la marge de manœuvre que la collectivité parvient à dégager sur sa section de fonctionnement et qui doit permettre de couvrir à minima le remboursement en capital de la dette. L'épargne brute peut s'apprécier hors résultat spécifique (6 614 k€) ou en prenant en compte le résultat spécifique (7 893 k€).

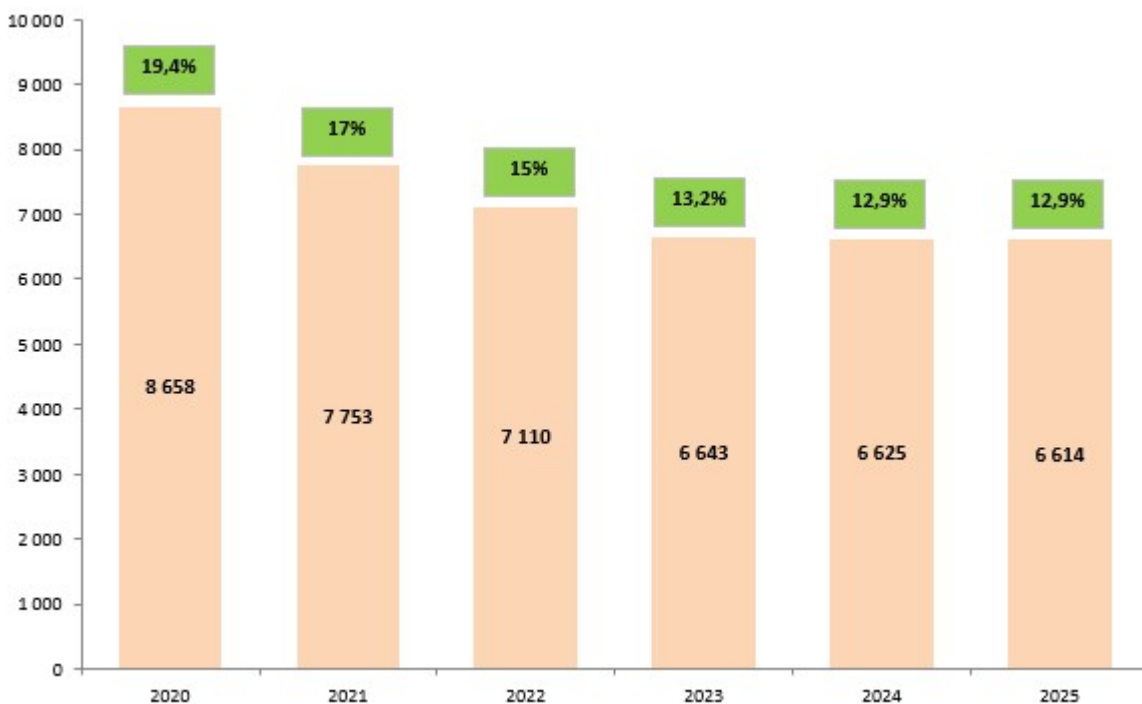
COMPTE	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	CA23	CA24	CA25	% Var. CA25/CA24	Variation
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>8 883</b>	<b>7 570</b>	<b>9 056</b>	<b>8 201</b>	<b>7 570</b>	<b>7 294</b>	<b>7 284</b>	<b>7 869</b>	8,0%	585
+ 76 Produits financiers	1	1	1	1	1	43	40	17	-57,5%	-23
- 66 Charges financières	510	452	399	359	363	671	867	1 185	36,7%	318
<b>Solde financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-509</b>	<b>-451</b>	<b>-398</b>	<b>-358</b>	<b>-362</b>	<b>-628</b>	<b>-827</b>	<b>-1 168</b>	41,2%	-341
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0	0	0	0	190	0	-100,0%	-190
- 68 Dotations aux provisions	0	0	0	90	98	23	22	87	295,5%	65
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-90</b>	<b>-98</b>	<b>-23</b>	<b>168</b>	<b>-87</b>	-151,8%	-255
<b>Epargne brute (hors spécifique) (G = E + F)</b>	<b>8 374</b>	<b>7 119</b>	<b>8 658</b>	<b>7 753</b>	<b>7 110</b>	<b>6 643</b>	<b>6 625</b>	<b>6 614</b>	-0,2%	-11
+ 77 Produits spécifiques	896	3 295	238	2 077	2 651	46	391	1 395	256,8%	1 004
- 67 Charges spécifiques	118	139	222	187	34	5	27	29	7,4%	2
<b>Résultat spécifique (J)</b>	<b>778</b>	<b>3 156</b>	<b>16</b>	<b>1 890</b>	<b>2 617</b>	<b>41</b>	<b>364</b>	<b>1 366</b>	275,3%	1 002
<b>Epargne brute (spécifique inclus) (H = G + J)</b>	<b>9 152</b>	<b>10 275</b>	<b>8 674</b>	<b>9 553</b>	<b>9 629</b>	<b>6 661</b>	<b>7 157</b>	<b>7 893</b>	10,3%	736

L'épargne brute hors résultat spécifique est stable par rapport à 2024 (-0,2%). Elle avait subi 2 baisses significatives consécutives en 2022 et 2023 (respectivement -8,2% et -6,6%) mais l'effort d'économies enclenché dès 2024 et poursuivi en 2025 par la municipalité a permis de stabiliser cette épargne autour de 6,6M€.

Le taux d'épargne brute (qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement) s'établit à 12,9 % en 2025 (soit le même taux qu'en 2024). C'est-à-dire que la Ville peut consacrer près de 13% de ses recettes de fonctionnement au financement de ses investissements.

Ce taux est resté, depuis 2020, au-dessus de l'objectif fixé par la municipalité soit un taux d'épargne brute supérieur à 10%.

### **Evolution de l'épargne brute et du taux d'épargne brute (hors spécifique)**



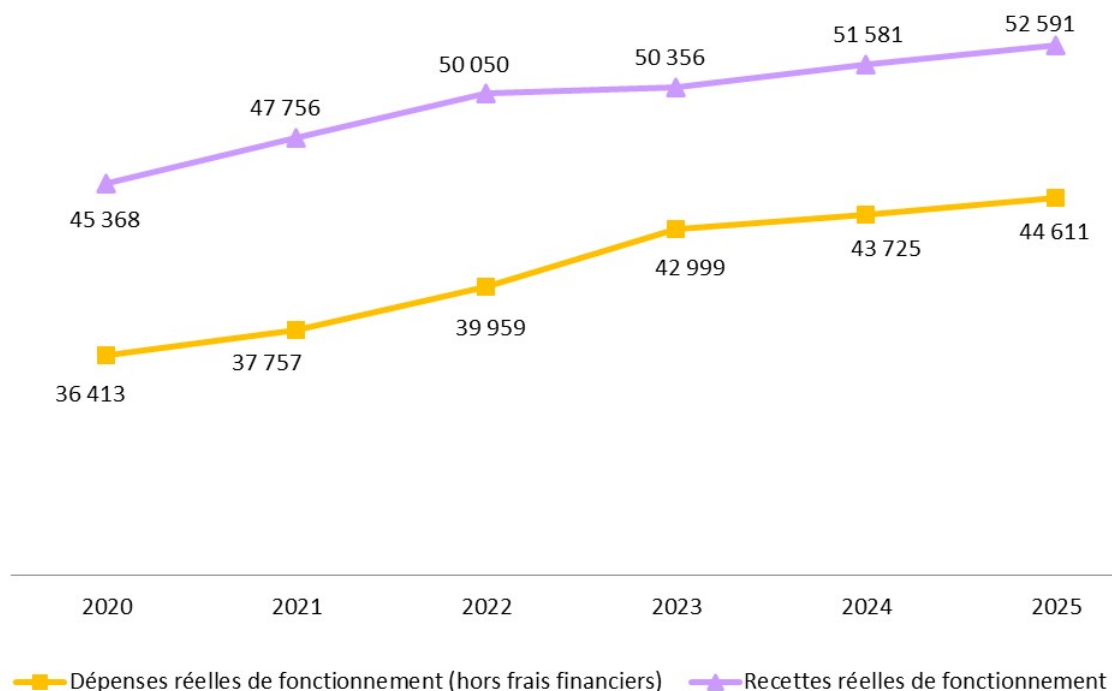
## II- La section de fonctionnement

Avant de s'intéresser à l'évolution des principaux postes de dépenses (C) et de recettes (D), il est intéressant d'analyser les taux de réalisation de la section de fonctionnement (A) mais aussi l'évolution des principales dépenses de la Ville (B).

### A- Taux de réalisation

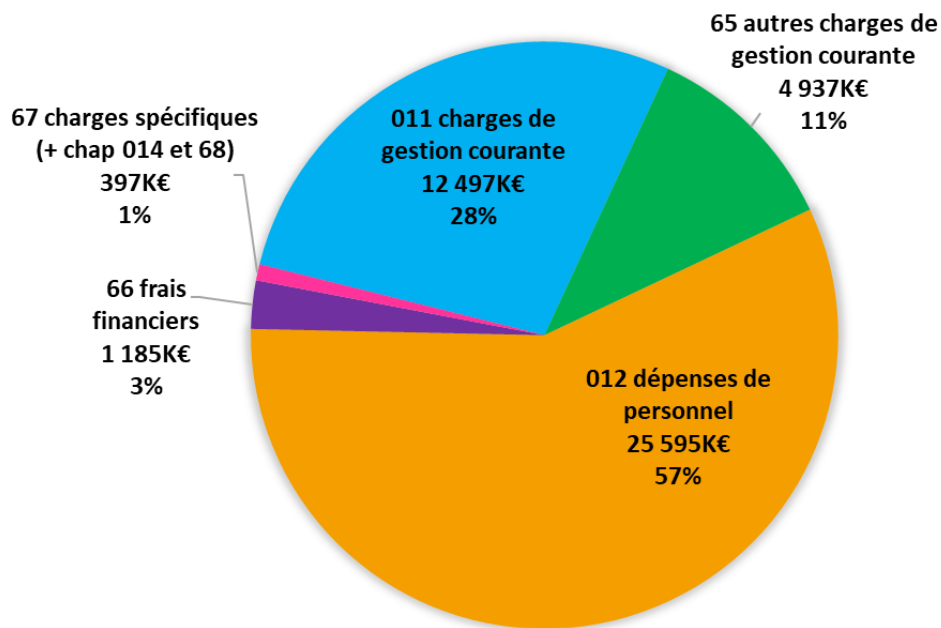
<i>hors frais financiers</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>DEPENSES</b>						
Budget primitif	39 281	39 720	41 542	44 048	44 056	45 121
Réalisations	36 413	37 757	39 959	42 999	43 725	44 611
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>92,7%</b>	<b>95,1%</b>	<b>96,2%</b>	<b>97,6%</b>	<b>99,2%</b>	<b>98,9%</b>
<b>RECETTES</b>						
Budget primitif	47 974	46 108	47 497	49 174	50 908	50 830
Réalisations	45 368	47 756	50 050	50 356	51 581	52 591
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>94,6%</b>	<b>103,6%</b>	<b>105,4%</b>	<b>102,4%</b>	<b>101,3%</b>	<b>103,5%</b>

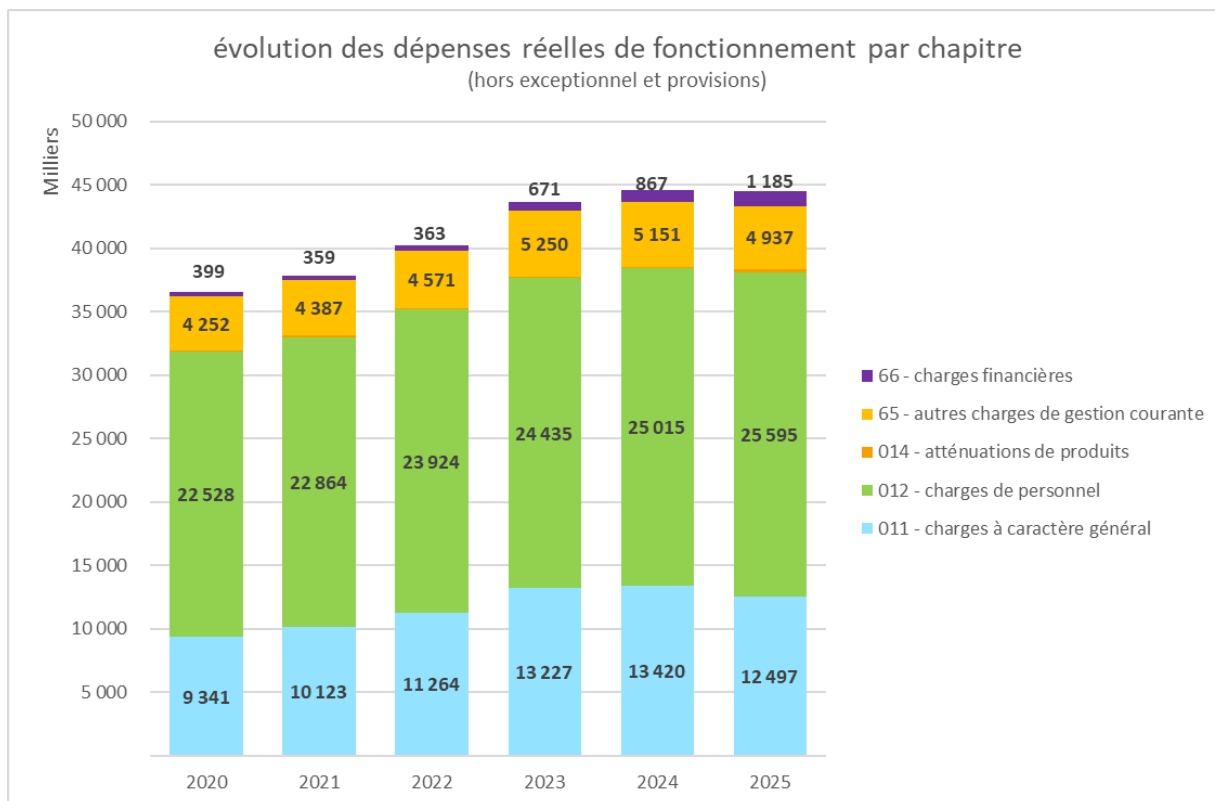
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement passe de 99,2% en 2024 à 98,9% en 2025. Ce taux proche des 100% témoigne d'un budget primitif restreint en termes d'inscriptions de crédits disponibles, mais aussi du respect du plan d'économies tout au long de l'exécution budgétaire.



## B- Evolution des principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont composées de quatre postes principaux : les charges à caractère général (chap 011), les dépenses de personnel (chap 012), les autres charges de gestion courante (chap 65) qui comptabilisent principalement les subventions aux associations et les indemnités des élus et pour finir, les charges financières (chap 66). Les autres dépenses de fonctionnement sont les charges spécifiques sur le chapitre 67 (annulations de titres sur exercice antérieur), les atténuations de produits au chapitre 014 (dégrèvements sur les impôts locaux) et les dotations aux provisions et dépréciations sur le chapitre 68 (provisions pour risques).





### 1) Charges à caractère général (chap 011)

Les charges à caractère général sont en baisse de 7% (-923k€) en 2025. Cette évolution significative n'aurait pas été possible sans un effort important de réduction des dépenses (- 757k€ de dépenses en moins au BP 2025).

➤ Le poste « **achats** » (compte 60) est en baisse de 447k€ (-12,4%). Ce poste avait connu une forte augmentation en 2023 (+32,3%) en raison de l'inflation avant de revenir à une moindre hausse en 2024 (+3,2%) pour finalement baisser en 2025.

Les variations les plus marquantes concernent naturellement les fluides :

- Electricité : -178k€ (contre + 244k€ en 2023 et -9k€ en 2024).
- Gaz : -164k€ (contre +282k€ en 2023 et +240k€ en 2024).

Si une baisse des prix de l'énergie avait été anticipée (jusqu'à -20% pour l'électricité et jusqu'à -22% pour le gaz), la baisse des montants facturés est également due à une diminution de la consommation par rapport à 2024 (10% en moyenne pour l'électricité et -3% pour le gaz) rendue possible grâce aux travaux d'économies d'énergie réalisés chaque année sur les bâtiments municipaux. Enfin, notons que certains sites, gros consommateurs en gaz (école Carnot, Stadium et serres municipales), ont été raccordés au réseau de chaleur urbain mi-2025 et ne font plus l'objet de facturation depuis l'été 2025.

Hors fluides, le poste achats est en baisse de 6,6% (-105k€) par rapport à 2024.

➤ Le poste « **services extérieurs** » (compte 61), enregistre 126k€ de dépenses en moins (contre 353k€ de dépenses en plus en 2023). Cela s'explique par le fait que l'exercice 2024 avait dû supporter les travaux liés au péril du bâtiment rue Lagasse.

A périmètre constant (hors péril Lagasse), ce poste augmente de 127k€ entre 2024 et 2025 en raison :

- de la hausse des tarifs des assurances : +55k€.
- de la scénographie pour l'exposition « Lumières françaises »: 192k€.

➤ Le poste « **autres services extérieurs** » (compte 62) enregistre, pour la seconde année consécutive, une forte évolution à la baisse (-9,6%) avec 394k€ de dépenses en moins par rapport à 2024. Sur ce poste de dépenses, on ne retrouve pas un service ou une dépense dont la diminution serait particulièrement marquante mais bien une baisse globale de l'ensemble des enveloppes budgétaires.

➤ Le poste « **impôts, taxes et reversement assimilés** » augmente quant à lui de 10% (+44€) en raison du paiement ponctuel de la taxe de participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans le cadre de la construction de l'école Paul Chollet.

### ➤ Zoom sur les Fêtes d'Agen

Le mandat 2020-2026 a été l'occasion de repenser le format des fêtes d'Agen, tant sur son organisation que sur son financement. Après 2 exercices impactés par la COVID (2020 et 2021), et donc sans ce rendez-vous incontournable de la Ville d'Agen, le format « festival » a su trouver son public avec un budget optimisé, tant sur les dépenses que sur les recettes. Après le choix d'un évènement sur 1 journée en 2024 à des fins d'économies, les fêtes d'Agen ont pu se tenir à nouveau sur 2 journées, sans toutefois doubler le coût net supporté par la Ville.

Fêtes d'Agen				
	2022 (2j)	2023 (2 j)	2024 (1 j)	2025 (2 j)
Dépenses brutes	1 043k€	931k€	518k€	821k€
Recettes	295k€	273k€	163k€	332k€
<b>Dépense nettes</b>	<b>748k€</b>	<b>658k€</b>	<b>355k€</b>	<b>489k€</b>

## 2) Dépenses de personnel (chap 012)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le pacte de mutualisation signé entre la Ville et l'Agglomération d'Agen, cette dernière est l'employeur unique des agents de l'administration commune. La masse salariale propre à la Ville (application des clés de répartition votées chaque année) fait depuis l'objet d'une refacturation de l'Agglomération à la Ville d'Agen. Le montant facturé est celui de la masse salariale nette, c'est-à-dire déduction faite des recettes (indemnités journalières, subventions sur emplois aidés...).

L'évolution des dépenses brutes de personnel s'élève à +2,8% soit + 729k€ par rapport à 2024. L'évolution des dépenses nettes est plus faible (+ 2,3%) car les recettes (subventions sur emplois aidés, indemnités journalières lors d'arrêts maladie...) venant en déduction des dépenses refacturées par l'Agglomération à la Ville sont plus élevées en 2025 qu'en 2024.

en k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	evol %
MS brute	22 391	22 626	22 823	22 418	22 545	22 774	23 259	24 028	24 727	25 350	26 070	2,8%
MS nette	22 116	22 252	22 381	22 148	22 287	22 528	22 864	23 924	24 435	25 015	25 595	2,3%

Cet important poste de dépenses (57% des dépenses de fonctionnement) a également fait l'objet, dès la préparation du budget 2025, d'un plan d'économies. Un gel des recrutements externes de janvier à juin 2025 a d'ailleurs permis une économie de 244k€ sur l'exercice 2025.

La politique de non-remplacement des départs à la retraite, ou de remplacement par des agents présentant une masse salariale plus faible (effet de Noria) a permis une économie supplémentaire de 118k€.

De plus, l'actualisation des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune (la quote-part de la Ville d'Agen étant passée de 57,49% en 2024 à 57,34% en 2025) a conduit à une réduction des dépenses sur ce chapitre de 94 k€.

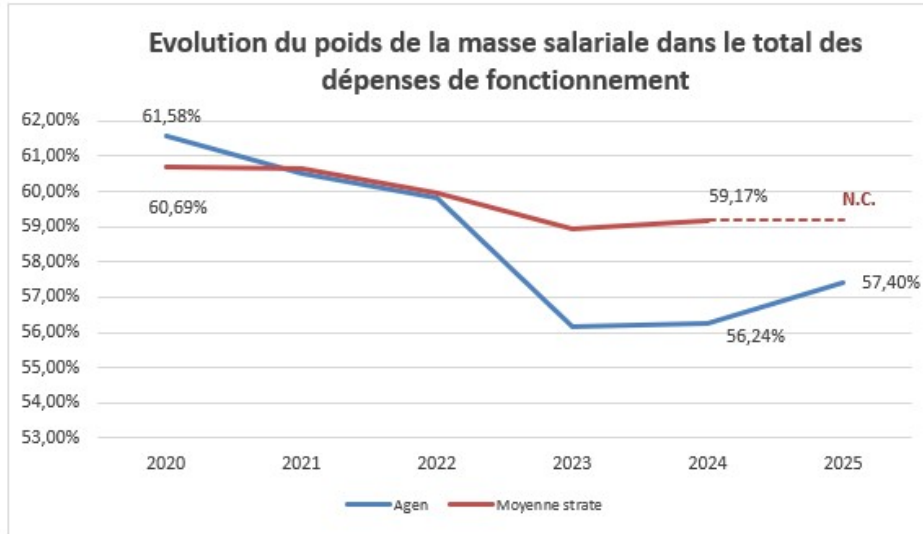
In fine, ces décisions ont permis d'atténuer les augmentations liées à la gestion interne des ressources humaines, aux situations et événements survenus en 2025, et aux mesures externes qui se sont imposées à la collectivité :

- GVT(glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières) (156 k€)
- Diverses mesures indemnitaires nouvelles :
  - la revalorisation du régime indemnitaire des catégorie B hors filière technique (28 k€)
  - la revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1er janvier 2026 (9 k€)
  - la revalorisation de indemnités pour les agents travaillant les dimanches et les nuits (6 k€)
- L'augmentation de la cotisations patronales de la CNRACL de 3 pts (296 k€)
- L'augmentation de la cotisations patronales de l'URSSAF des agents titulaires de 1 pt (99 k€)
- Le paiement d'heures supplémentaires pour les agents de la police municipale pour la lutte contre l'incivilité (74 k€)
- Le paiement des capitaux décès (107 k€)
- Les dépenses supplémentaires liées à l'effet report des recrutements effectués en fin d'année 2024 (430 k€)

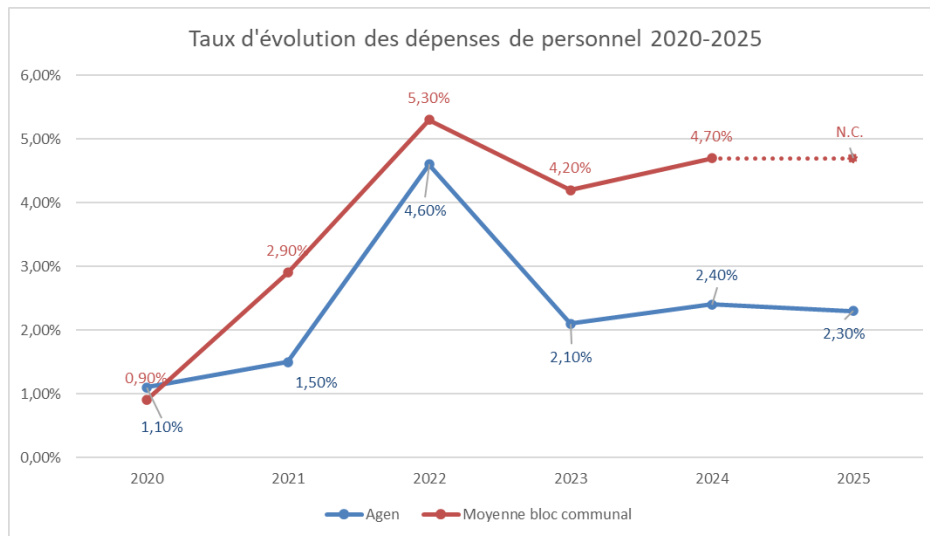
La volonté de maîtrise de la masse salariale a permis, tout au long du mandat, que :

- le poids de ce poste de dépenses dans le total des dépenses de fonctionnement diminue de 5 points et qu'il se démarque nettement de la moyenne de la strate (20 000 à 50 000 habitants<sup>1</sup>) qui reste proche des 60%.

<sup>1</sup> Source : impôts.gouv.fr (les comptes des collectivités locales)



- l'évolution annuelle de cette dépense se situe toujours nettement en dessous du taux moyen de la strate.



➤ Cf annexe 2 : les mesures qui ont impacté l'évolution de la masse salariale depuis 2020

En termes d'effectifs, L'évolution du nombre d'emplois permanents pourvus (ETP), sur la période 31/12/2020 – 31/12/2025, démontre une situation plutôt stable des effectifs municipaux :

Collectivité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Emplois pourvus	Emplois pourvus	Emplois pourvus	Emplois pourvus	Emplois pourvus	Emplois pourvus
Ville d'Agen / EMPLOIS PERMANENTS	524,13	521,13	508,59	511,34	513,00	511,44

### 3) Subventions et autres charges de gestion courante (chap 65)

Sont comptabilisées dans ce chapitre les subventions versées, les dépenses liées aux indemnités, frais de mission et de formation des élus, les admissions en non-valeur et les participations aux groupements. Avec 4 937 k€ de dépenses réalisées en 2025, ce chapitre est en baisse de 214k€, soit -4,2%, par rapport à 2024.

La subvention au CCAS baisse de 80k€ en 2025 pour se porter à 1,6M€. Cette baisse s'explique uniquement par la diminution des dépenses courantes du CCAS (masse salariale et charges à caractère général).

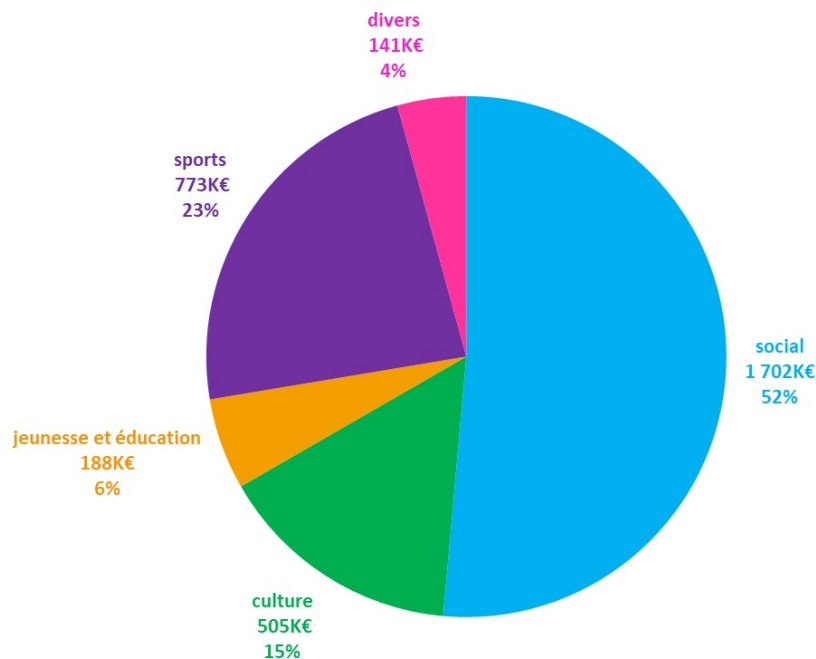
Le montant des admissions en non-valeur (produits qui, à la suite de procédures de recouvrement infructueuses, s'avèrent irrécouvrables) baisse pour la seconde année consécutive (-23k€) pour atteindre un montant réalisé de 67k€.

Enfin, en 2025, le montant des indemnités diverses (contentieux, protocoles d'accord...) payées par la Ville d'Agen s'élève à 288k€ (283k€ en 2024). On y retrouve :

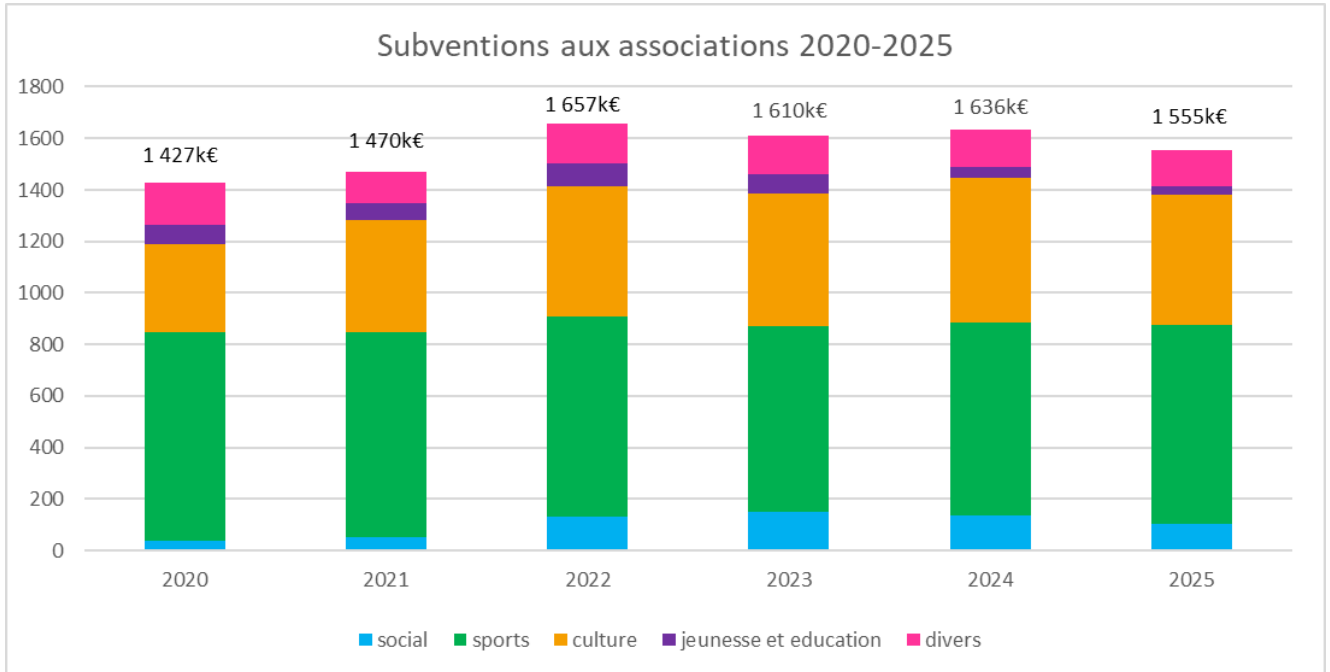
- l'indemnité de résiliation du bail de la ligue de Rugby, rue Pierre de Coubertin, pour 75k€.
- le reversement des subventions perçues aux villes partenaires dans le cadre du programme URBACT 4 (134k€).
- le reversement aux associations sportives des cotisations prises en charges par la Ville dans le cadre de la Banque des Sports dont la gestion a été transférée du CCAS au service des Sports (34k€).

Les principaux secteurs d'attribution de subventions demeurent le social (52%), avec notamment la subvention versée au CCAS (1 600k€), les sports (23%), la culture (15%), la jeunesse et l'éducation (6%), qui regroupent à eux quatre plus de 95 % des subventions versées en 2025 par la Ville (3 309k€).

#### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSEES PAR SECTEUR

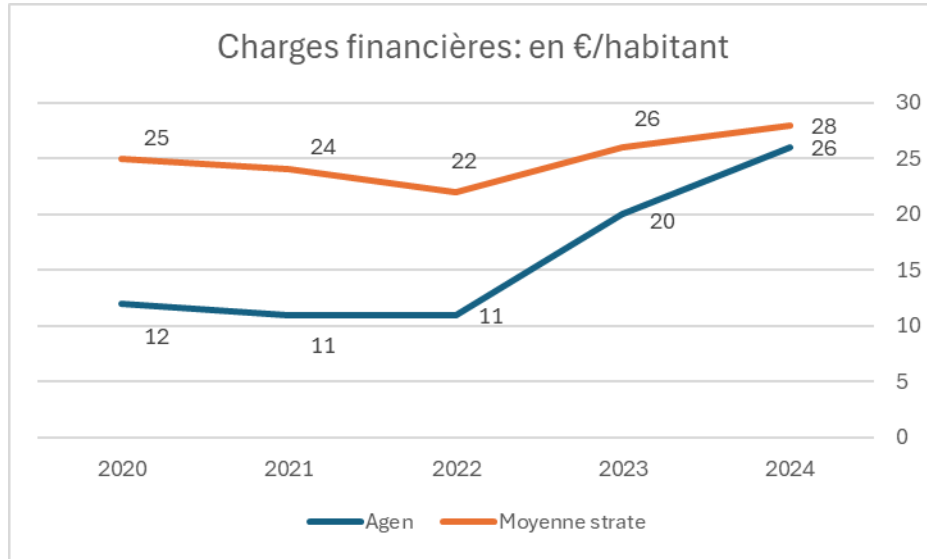


Au niveau des subventions versées aux associations, c'est dans le domaine du sport et de la culture que la Ville d'Agen intervient principalement, à hauteur de 75 % des subventions versées en 2025 par la Ville.



#### 4) Frais financiers (chap 66) et charges spécifiques (chap 67)

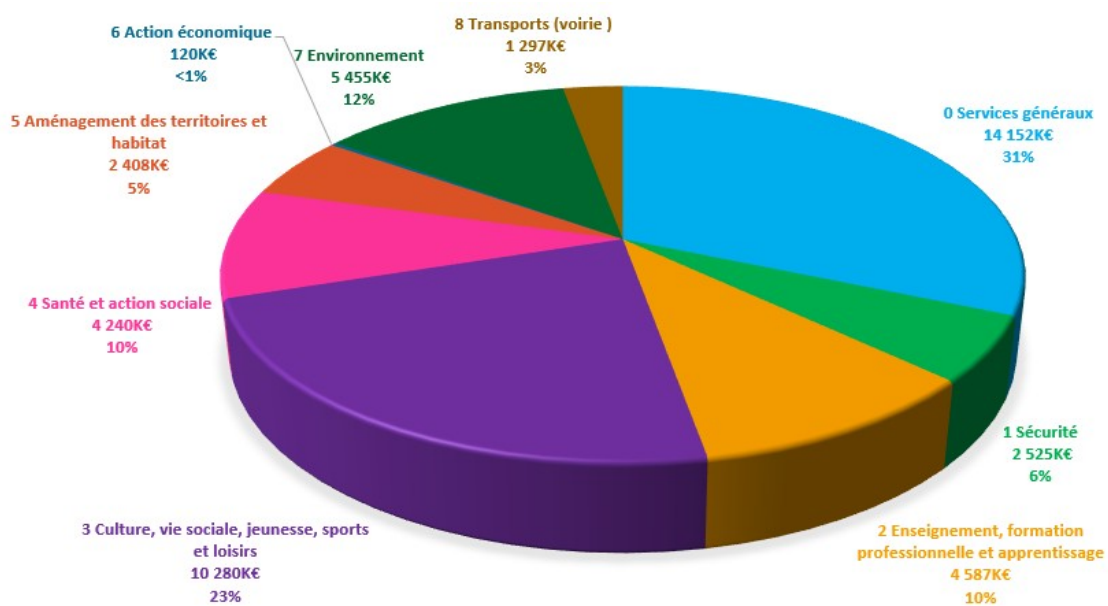
Entre hausse des taux d'intérêts depuis 2023 et hausse de l'encours de dette, les frais financiers (chap.66) supportés par la Ville d'Agen connaissent des évolutions plus significatives qu'en première partie de mandat. Ainsi, les intérêts de la dette augmentent de 36,7% en 2025 pour se porter à 1 185k€. Malgré cette augmentation accélérée sur les 2 derniers exercices, on constate que le volume des charges financières de la Ville d'Agen reste au niveau de la moyenne de la strate en 2024 (les données des collectivités locales 2025 ne sont pas connues à ce jour et ne permettent pas une comparaison sur l'exercice 2025).



Avec la M57, les dépenses du chapitre 67 deviennent des « charges spécifiques ». On y retrouve uniquement les annulations de titre sur exercice antérieur pour 29k€ en 2025. Il s'agit principalement de rejets de prélèvements portant sur des factures de cantines, de crèches ou de centres de loisirs dont les titres sont réémis et représentés aux familles pour acquittement par tout autre moyen de paiement.

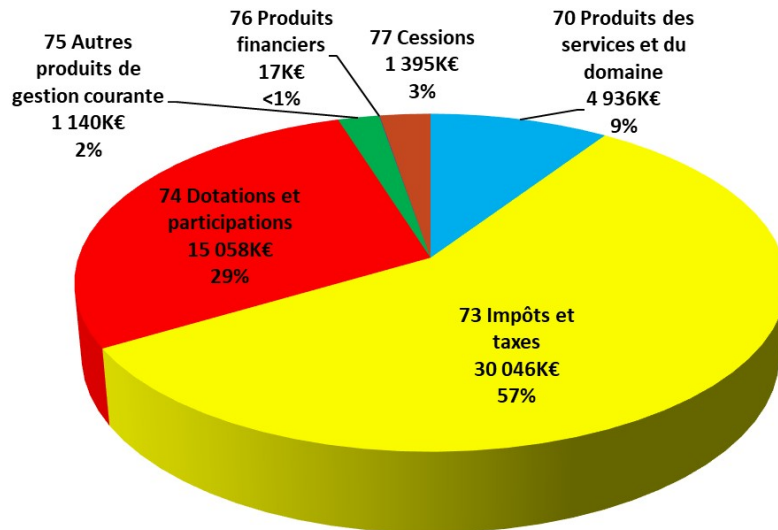
### 5) Répartition par fonction

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (dépenses courantes, dépenses de personnel, subventions, frais financiers) peuvent être réparties en fonction des différents domaines d'intervention de la collectivité codifiés de 0 à 8.



### C- Evolution des principales recettes

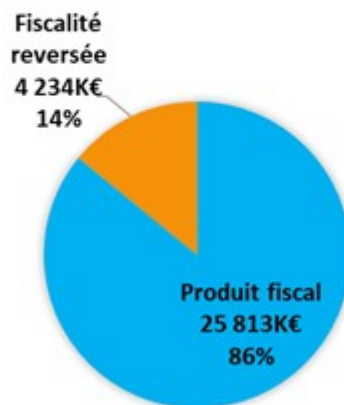
Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont principalement composées de trois types de recettes : les produits fiscaux et para fiscaux (taxes) qui représentent un peu moins de 60% des recettes totales, les dotations et participations, qui représentent un peu moins de 30% des recettes totales, et les produits des services et du domaine, qui représentent environ 9% des recettes totales.



#### 1) Recettes fiscales (chap 73)

Les recettes fiscales sont composées à 86% par le produit de la fiscalité directe locale (a) et 14 % par la fiscalité reversée (b).

**COMPOSITION DE LA RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE 2025**



a) *Produit de la fiscalité directe (art. 7311)*

Depuis 2021, et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ne subsistent plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), pour un montant total de 827k€. Cette perte de produit est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

L'augmentation significative du produit de la TH en 2023 était liée à la campagne de déclaration GMBI « gérer mes biens immobiliers » conduite par la DDFIP à l'été 2023 auprès de tous les contribuables. Elle avait permis d'intégrer des biens qui n'étaient alors soumis à aucune imposition, ce qui a représenté en 2023 une recette complémentaire de 700k€ pour la Ville d'Agen. Ces nouvelles impositions ayant donné lieu à de nombreuses réclamations, les services fiscaux ont procédé à des ajustements sur les bases 2024 (notamment sur la répartition entre THRS et THLV), et le budget 2025 s'en est trouvé fortement impacté. En effet, non seulement le produit de la TH 2025 a fortement baissé (-758k€ par rapport au produit 2024), mais la Ville a également dû supporter une dépense supplémentaire de 281k€ pour les dégrèvements 2024.

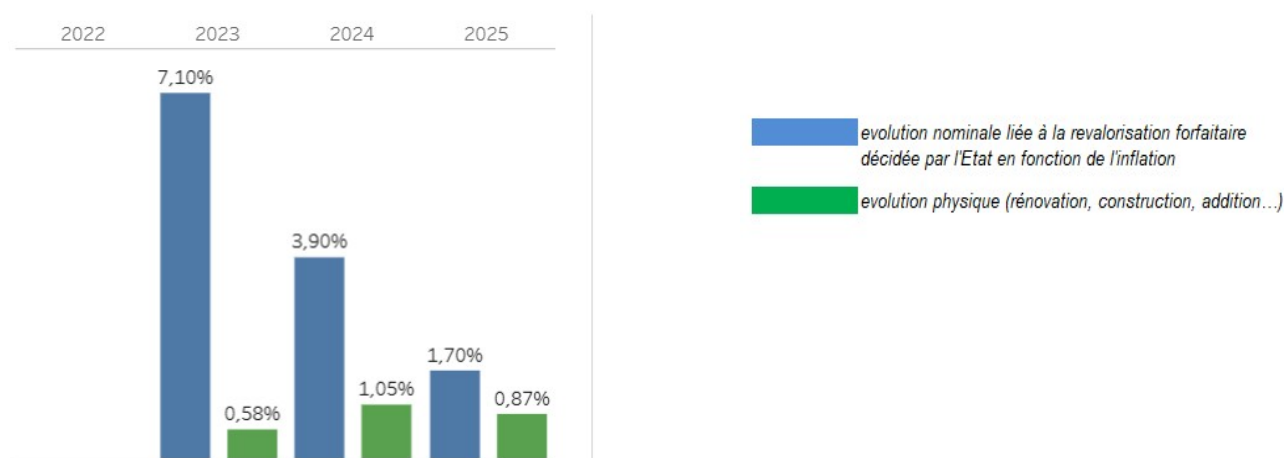
Le produit de la taxe foncière a progressé, quant à lui, de 1,8% en 2025, uniquement grâce à l'évolution des bases (pas d'augmentation de taux), qu'elle soit liée à la revalorisation forfaitaire fixée en loi de finances ou à leur évolution physique (Cf graphiques ci-après).

### Evolution du produit fiscal

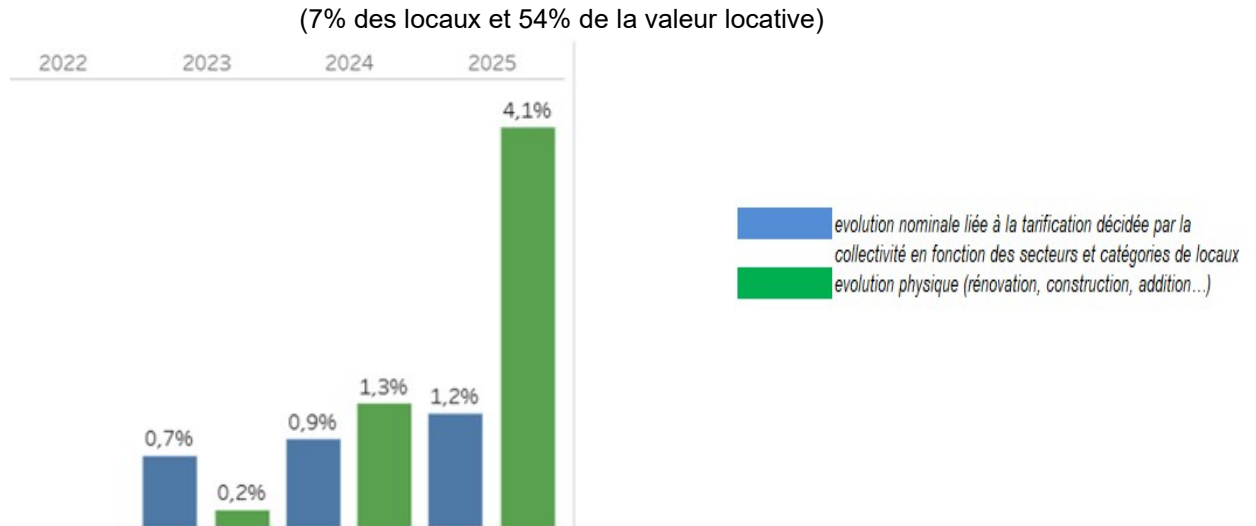
<i>Fiscalité Ville d'Agen</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation (THRS)	6 914	637	576	1 246	807	355
THLV	323	238	292	404	778	472
Taxe foncière sur le bâti	13 573	20 645	21 327	22 402	23 235	23 630
Taxe foncière sur le non bâti	27	26	25	31	32	34
<b>TOTAL FISCALITE DIRECTE</b>	<b>20 837</b>	<b>21 546</b>	<b>22 220</b>	<b>24 083</b>	<b>24 852</b>	<b>24 491</b>

### Evolution des bases fiscales agenaises

#### ➤ Evolution des bases de TFB pour les locaux d'habitation (93% des locaux et 46% de la valeur locative)



#### ➤ Evolution des bases de TFB pour les locaux économiques



L'évolution des bases tend à montrer comment a évolué le produit issu des impôts locaux pour la Ville d'Agen alors que la municipalité n'a appliqué aucune augmentation de taux communaux comme elle s'y était engagée (engagement de mandat n°1).

b) *Fiscalité reversée (art.732)*

L'*attribution de compensation* (AC) versée par l'Agglomération d'Agen à la Ville a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et l'AA. Elle est le résultat de deux démarches : la neutralisation du passage en TPU (taxe professionnelle unique) en 2000 et la compensation de transferts de compétence de la Ville vers l'Agglomération d'Agen.

Il n'y a pas eu de nouveau transfert de charges en 2025. Les attributions de compensation de la Ville d'Agen restent donc stables en 2025 (1 844k€ en fonctionnement et 299k€ en investissement).

En vertu du Pacte financier et fiscal adopté le 8/12/2021, l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) est désormais répartie entre les 44 communes membres et non plus entre les 6 communes historiques seules. Les critères de répartition retenus pour cette DSC, assimilée à un dispositif de péréquation entre les communes membres, sont les suivants :

- potentiel fiscal : 17,5%
- revenu/habitant : 17,5%
- taux de logements sociaux : 32,5%
- nombre d'enfants scolarisés dans le 1er degré sur la commune au regard de la population communale : 32,5%

Ainsi, le montant de la DSC de la Ville d'Agen pour 2025 s'établit à 471k€ (stable par rapport à 2024).

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avait connu un pic en 2023 (+63k€) du fait de la fusion entre l'Agglomération d'Agen et la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) mais il a depuis baissé de 62k€ (-40k€ en 2024 et -22k€ en 2025) pour se fixer à 450k€.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été créé à la suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Il est destiné à assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de cette réforme, de manière à ce qu'ils conservent le même volume de ressources fiscales avant et après la réforme. Son montant est stable depuis 2011, autour de 120K€.

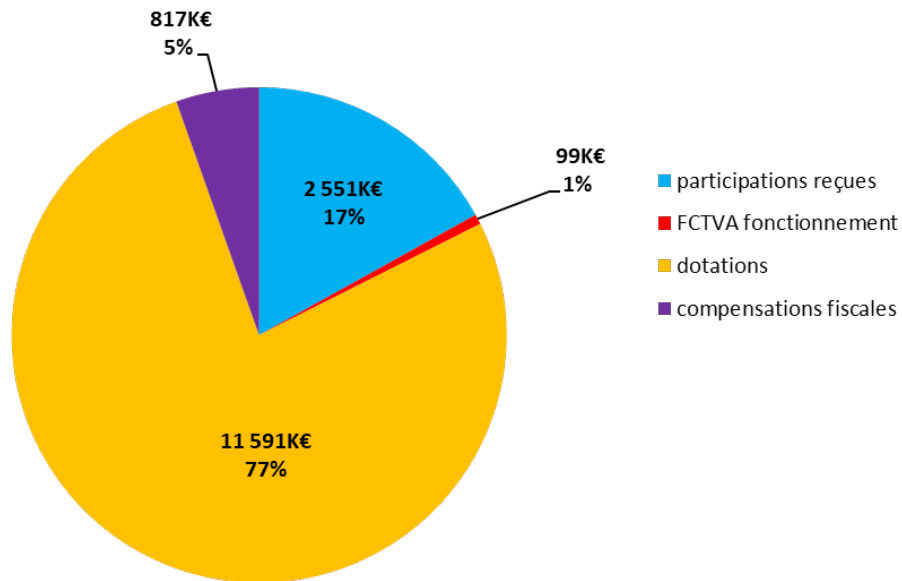
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AA)	1 994	1 994	1 994	1 994	1 844	1 844	1 844	1 844
DOTATIONS DE SOLIDARITE (AA)	728	728	728	506	480	474	475	471
FPIC (AA)	472	463	487	492	449	512	472	450
FNGIR	123	123	123	123	123	123	123	123
<b>TOTAL FISCALITÉ REVERSÉE</b>	<b>3 317</b>	<b>3 308</b>	<b>3 332</b>	<b>3 115</b>	<b>2 896</b>	<b>2 953</b>	<b>2 914</b>	<b>2 888</b>

## 2) Dotations et participations (chap 74)

On trouve sur ce chapitre :

- les grandes dotations que sont la dotation nationale de péréquation (DNP), la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).
- les financements perçus de la part de tiers : il s'agit pour l'essentiel de participations de l'Etat mais également de l'Agglomération d'Agen (au titre de la politique de la ville et de la cohésion sociale), de la CAF et plus modestement de la MSA pour l'activité des centres sociaux, des structures petite enfance et des deux ALSH, les Iles et Paul Chollet.
- les compensations fiscales (art 7483) en lien avec l'évolution de la fiscalité directe.
- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu dorénavant sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie, dépenses informatiques dites de « cloud »), bien que cette mesure se soit trouvée menacée par les deux dernières lois de finances,

### Composition du chapitre 74 "dotations et participations reçues"



Ce chapitre augmente significativement en 2025 (+633k€ soit +4,4%). Il pèse près de 30% des recettes réelles de fonctionnement. C'est sur ce montant que la ville d'Agen est exposée, dans les années à venir, à un risque de perte de recettes. En effet, c'est à travers les dotations de l'Etat que les collectivités locales sont amenées à participer à l'effort de redressement des finances de l'Etat.

#### a) Dotations :

Concernant plus spécifiquement les dotations qui représentent 77% du chapitre soit **11,6 M€** sur 15,1M€, elles sont en faible hausse entre 2024 et 2025 (+198k€), exclusivement grâce à la progression de la DSU.

➤ **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, tout d'abord, a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation (FNP) dans la DGF en 2004 et comprend deux parts : une part dite « principale » qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part dite « majoration » plus spécifiquement destinée à réduire les écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources de la fiscalité économique.

La Ville d'Agen n'est éligible qu'à la part principale de la DNP car :

- son potentiel financier par habitant est inférieur à 85% du potentiel financier de sa strate,
- son ratio d'effort fiscal est supérieur à 85% de la moyenne de sa strate.

Après une hausse en 2023 (+40k€) et 2024 (+18k€), celle-ci augmente à nouveau en 2025 pour se porter à 641k€ (soit +48k€).

source : fiche individuelle DGF 2025	Agen	Strate*	Agen/Strate
potentiel financier par habitant	1 104,25	1 401,23	78,8%
effort fiscal	1,579037	1,201359	131,4%
produit post TP par habitant	238	248,53	95,8%
revenu fiscal de référence par habitant	14 951,17	17 825,20	83,9%

\* communes métropolitaines de 20 000 à 34 999 habitants

➤ Sont éligibles à la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants. La progression de la DSU (abondement décidé chaque année en lois de finances) est répartie entre toutes les communes éligibles en fonction :

- de leur indice synthétique<sup>2</sup> de ressources et de charges,
- d'un coefficient variant de 0,5 à 4 calculé selon le rang de classement,
- de leur population résidant en quartier prioritaire politique de la ville,
- de leur population résidant en ZFU (zone franche urbaine),
- de leur effort fiscal.

Ainsi, classée au 237<sup>ème</sup> rang en 2025, la Ville d'Agen voit sa DSU continuer à progresser (+186k€) en 2025 pour se porter à 4 254k€, soit une progression de +4,6%.

➤ la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, qui a diminué de 2,3M€ en 10 ans est stable en 2025 (6,2M€)

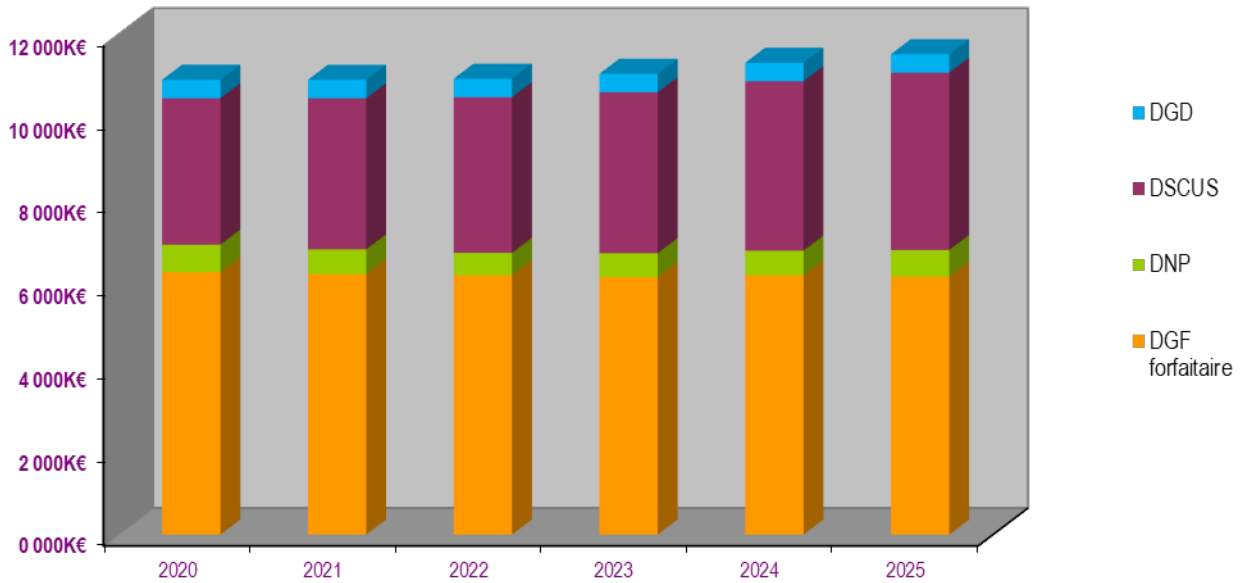
➤ **La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)** reste stable en 2025 (443k€).

➤ Enfin, la **Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** qui a été retirée de l'enveloppe normée et fait désormais partie des variables d'ajustement, a totalement disparu en 2025 (elle était passée de 24k€ à 7k€ en 2024, annonçant sa disparition à court terme). Pour mémoire, en 2010, année qui a vu la disparition de la taxe professionnelle et son remplacement par la contribution économique territoriale (CET), la DCRTP s'élevait à 69k€.

---

<sup>2</sup> Cet indice, qui permet de classer les communes et de calculer leur attribution, a lui aussi été rénové en 2017 afin de mieux tenir compte du revenu des habitants. Ce facteur entre désormais pour 25% dans la composition de l'indice contre 10% en 2016. Le potentiel financier par habitant voit son poids minoré, passant de 45 à 30%. Les autres facteurs (logements sociaux et bénéficiaires APL) sont inchangés.

### Evolution 2020/2025 des dotations d'Etat sous enveloppe dite normée



#### b) Compensations fiscales :

L'Etat verse annuellement des compensations aux collectivités afin de compenser la perte de produit fiscal liée aux exonérations décidées par la loi.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation, qui représentait plus de 90% de l'enveloppe des compensations fiscales a été supprimée en 2021 pour être intégrée directement dans le produit de taxe foncière. Aujourd'hui ne subsiste plus que la compensation des exonérations de taxe foncière (qui intègre la compensation de la réduction des bases des établissements industriels décidée dans la loi de finances 2021) qui augmente de 33k€ en 2025.

Cependant, en 2025, l'Etat a également compensé la perte de produit de THRS induite par l'article 110 de la loi de finances 2025. Cet article, qui précise le champ d'application THRS et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, exclut du champ des contribuables certains types de locataires auparavant soumis à cet impôt. Il s'agit notamment pour la Ville d'Agen, des associations occupantes de locaux dont elles ne sont pas propriétaires. Ainsi, la Ville d'Agen est compensée à hauteur de 161k€ de perte de produit sur l'exercice 2025.

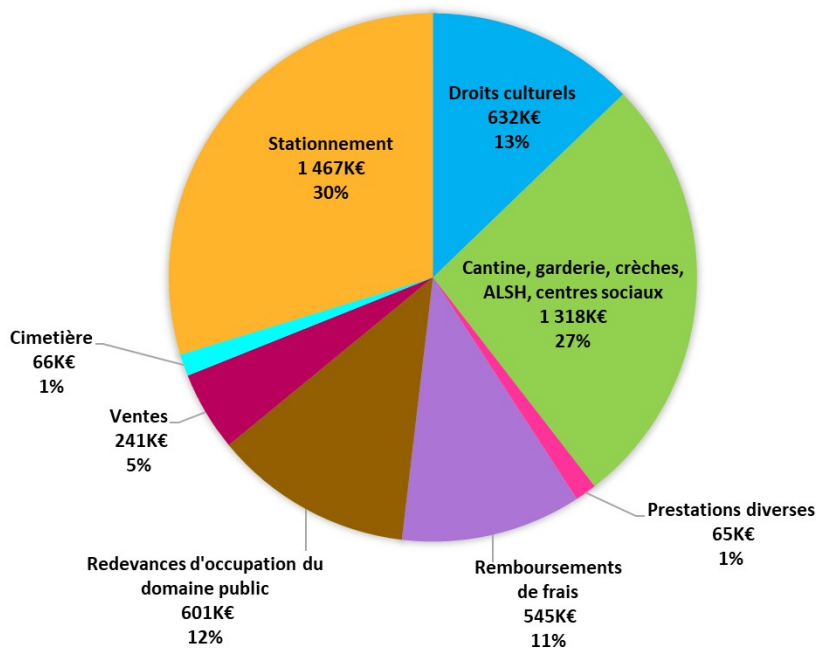
<i>Fiscalité Ville d'Agen</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Compensation exo TH	881	902	962	0	0	0	0	161
Compensation exo TF	105	95	92	473	549	595	618	651
<b>TOTAL COMPENSATIONS FISCALES</b>	<b>986</b>	<b>997</b>	<b>1 054</b>	<b>473</b>	<b>549</b>	<b>595</b>	<b>618</b>	<b>812</b>

### 3) Produits des services et du domaine (chap 70)

Leur montant total s'est élevé à 4 936k€ en 2025 soit une augmentation de 6,5% (+302k€) par rapport à 2024. Cette évolution correspond à la revalorisation des tarifs et redevances votés pour l'exercice 2025 (Cf délibération du conseil municipal du 02/12/2024) en adéquation avec l'inflation prévisionnelle pour 2025 (+1,8%) mais également à une hausse significative:

- des redevances d'occupation temporaire du domaine public par les entreprises, en lien avec les travaux réalisés (+122k€)
- des recettes de billetterie du théâtre (+55k€) et des fêtes d'Agen (+119k€)

#### Répartition des produits des services et du domaine



### 4) Produits spécifiques (chap 77)

C'est sur ce chapitre que nous retrouvons les cessions (mobilières et immobilières) réalisées sur l'exercice. En 2025, plusieurs cessions immobilières ont été réalisées pour un total de 1,4M€ :

- l'Hôtel Escouloubre (850k€) conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2025.
- l'immeuble «ex atelier fêtes » (240k€) dans un souci d'optimisation du patrimoine en vue de la construction du futur centre technique mutualisé (CTMA).
- l'immeuble la Botte Bleue (168k€) et l'immeuble du 30 rue Camille Desmoulins (70k€), dans le cadre d'opérations de portage foncier pour la revitalisation du centre-ville.

### III- La section d'investissement

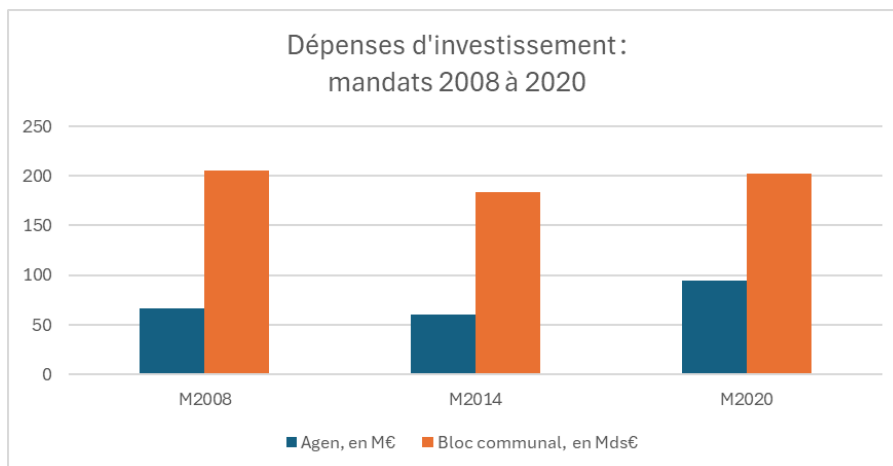
Les investissements de la collectivité se répartissent en 3 postes principaux : les projets (1), la maintenance des bâtiments et équipements municipaux (2) et les contrats de quartier (3).

Malgré un mandat marqué par une succession de crises impactant les finances locales, la Ville d'Agen a maintenu ses investissements avec un point culminant en 2025, typique d'une fin de cycle électoral.

De plus, avec deux premières années de mandat marquées par la crise COVID19, on assiste, logiquement, à un décalage des dépenses d'investissement sur la fin du mandat avec un pic sur les années 2024 et 2025.

Ce constat n'est pas propre à la Ville d'Agen et force est de constater que le bloc communal a continué d'investir sur la période 2020-2025, incité par le soutien de l'Etat sur cette période (en particulier sur les investissements durables) et la volonté des acteurs locaux de maintenir l'effort d'investissement pour soutenir l'économie locale (les collectivités sont les premiers investisseurs publics en France).

In fine, la municipalité a tenu son engagement d'une moyenne d'investissement de 20M€/an.



Si le mandat écoulé s'est avéré ambitieux en dépenses d'investissement, il l'a également été dans la recherche de financements. Sur la période 2020-2025, les projets sont financés en moyenne à 27,8% (contre 19% sur la période précédente). Alors que les dépenses brutes s'élèvent à 118,6M€ sur le mandat, elles sont de 86,9M€ en volume net. C'est en effet 31,7M€ de financements que la municipalité a réussi à obtenir sur cette même période. Ainsi, si l'écart entre les dépenses brutes des deux mandats est de 53M€, il n'est plus que de 34M€ si on compare les dépenses nettes.

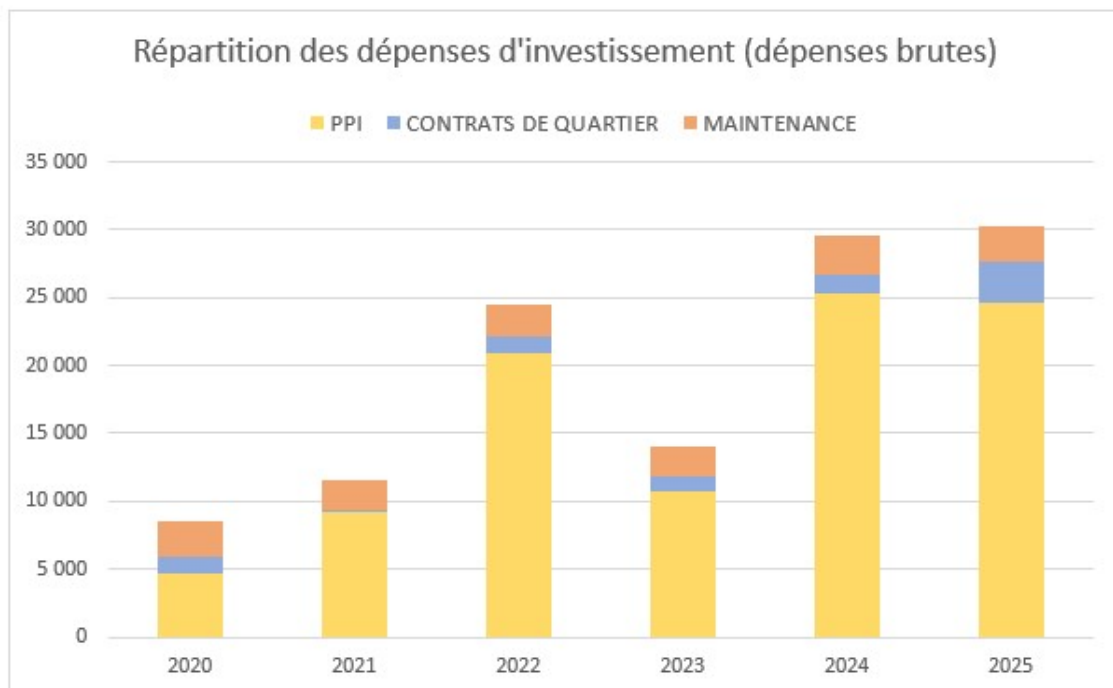
## Evolution des dépenses et recettes d'investissement

Dépenses en k€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
PPI		6 494	3 403	7 146	7 695	6 497	9 409	40 644	4 750	9 178	20 926	10 802	25 371	24 607	95 634
CONTRATS DE QUARTIER		2 423	935	1 309	1 172	702	3 406	9 947	1 136	249	1 175	979	1 273	3 082	7 894
MAINTENANCE		1 931	1 811	2 148	2 513	3 118	3 305	14 826	2 658	2 134	2 404	2 242	2 961	2 637	15 036
<b>TOTAL</b>		<b>10 848</b>	<b>6 149</b>	<b>10 603</b>	<b>11 380</b>	<b>10 317</b>	<b>16 120</b>	<b>65 417</b>	<b>8 544</b>	<b>11 561</b>	<b>24 505</b>	<b>14 023</b>	<b>29 605</b>	<b>30 326</b>	<b>118 564</b>
Moyenne annuelle du mandat		10 903						19 761							

Recettes en k€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
PPI		2 781	724	1 635	1 269	2 355	2 483	11 247	1 341	4 982	4 978	4 589	5 004	9 814	30 708
CONTRATS DE QUARTIER								0						384	384
MAINTENANCE		7	3	623	211	181	352	1 377	195	86	94	78	72	47	572
<b>TOTAL</b>		<b>2 788</b>	<b>727</b>	<b>2 258</b>	<b>1 480</b>	<b>2 536</b>	<b>2 835</b>	<b>12 624</b>	<b>1 536</b>	<b>5 068</b>	<b>5 072</b>	<b>4 667</b>	<b>5 076</b>	<b>10 245</b>	<b>31 664</b>
Soit investissement net (dep - rec)		8 060	5 422	8 345	9 900	7 781	13 285	52 793	7 008	6 493	19 433	9 356	24 529	20 081	86 900
<b>Taux de financement PPI</b>		<b>42,8%</b>	<b>21,3%</b>	<b>22,9%</b>	<b>16,5%</b>	<b>36,2%</b>	<b>26,4%</b>		<b>28,2%</b>	<b>54,3%</b>	<b>23,8%</b>	<b>42,5%</b>	<b>19,7%</b>	<b>39,9%</b>	
moyenne sur le mandat		27,7%						34,7%							

En termes de répartition des dépenses d'investissement (hors dette), on constate la part prégnante des dépenses pour les projets du PPI (+ de 80%). Les dépenses liées aux contrats de quartiers ont suivi la courbe du cycle municipal avec une année 2025 qui signe l'aboutissement des contrats 2021-2026. Enfin, les dépenses de maintenance sont stables sur la période.



## 1) Projets

Les projets sont programmés dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI) afin de faciliter le suivi de ces opérations sur toute la durée du mandat.

En 2025, les dépenses d'investissement de la ville d'Agen ont principalement porté sur 3 grands projets qui se sont achevés sur cette dernière année de mandat : la construction de la nouvelle école Paul Chollet (4,2M€) la ceinture douce de l'avenue Jean Jaurès (3M€), et enfin, le parc urbain Fallières (2M€).

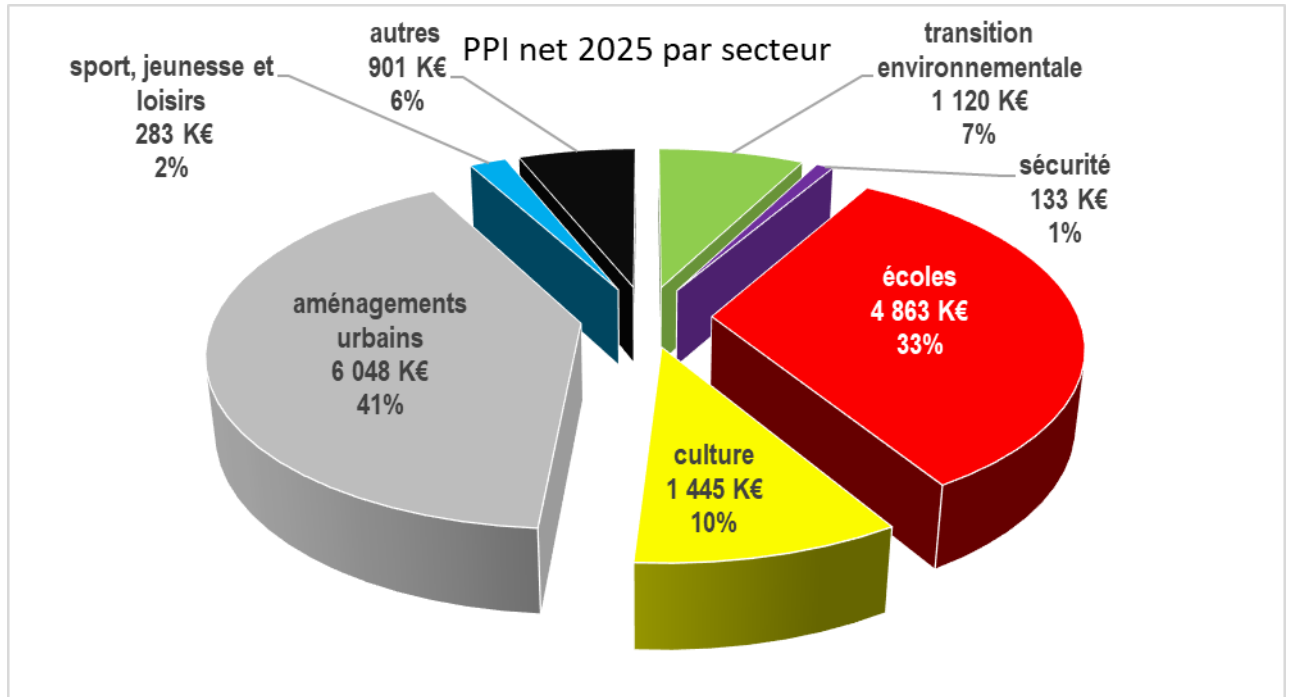
Ces 3 projets de mandats représentent à eux seuls plus de la moitié des dépenses nettes du PPI de la Ville en 2025. Le total des dépenses nettes consacrées aux projets s'élève à 14,8M€ (soit 24,6M€ de dépenses et 9,8M€ de recettes).

### Dépenses d'investissement 2025 (par ordre décroissant de coût net)

	DEP	REC	NET
Nouvelle école Paul Chollet	7 161	2 973	4 189
Ceinture douce Jaurès	4 762	1 746	3 016
Transformer la place Fallières en parc urbain	3 841	1 878	1 963
Contre-allée de Gaulle et rue Cale-Abadie	801		801
Zones de rencontre quartier St Hilaire	666		666
Rénovation du patrimoine économie d'énergie	808	98	710
Rénovation couverture des Jacobins	747	94	653
Travaux dans les écoles donc accessibilité	1 230	658	572
Rénovation du musée	542	64	478
Réfection toitures église du Sacré-Cœur	401	29	372
Remplacement cintres théâtre Ducourneau	329		329
Immeuble ex-Carnot	565	245	320
Centre Technique Mutualisé (CTMA)-fonds de concours Agglo Agen	294		294
Equipements sportifs (stades Rabal, Batmale, Armandie, citystade ...)	276		276
Rénover Rodrigues-passelaygues (FDC Agen Habitat)	255		255
Jardin du Souvenir cimetièrre de Gaillard	223		223
Eco quartier	159		159
Opérations foncières centre-ville	303	155	149
Renforcement vidéo protection	149	21	129
Passerelle Gauja	125		125
Inciter à la rénovation de logements (parc privé)	101		101
Divers	347	271	76
Restauration municipale	73	8	65
Mobilités douces	53		53
Liaison piétonne Courpian/Picketty et déplacement kayak	51		51
Aménagement parking du Gravier	68	179	-112
Ceinture douce J Bru	274	1 395	-1 121
	<b>24 607</b>	<b>9 814</b>	<b>14 792</b>

Si on classe les investissements par secteur on se rend compte que l'effort de la collectivité en 2025 a principalement porté sur :

- les aménagements urbains (ceintures douces Jaurès et parc Fallières...),
- les écoles (nouvelle école Paul Chollet et accessibilité),
- la culture (toiture de l'église des Jacobins et toitures du Musée),
- la transition environnementale (rénovation du patrimoine pour économies d'énergies).



## 2) Maintenance

Les dépenses de maintenance, autour de 2,6 M€, ont été réduites de 324k€, après une année particulièrement élevée en 2024.

MAINTENANCE		2020	2021	2022	2023	2024	2025
S1	MOBILIER ET MATERIEL	244 K€	427 K€	283 K€	271 K€	326 K€	181 K€
S2	VEHICULES ROULANTS	672 K€	256 K€	622 K€	270 K€	295 K€	616 K€
S3	INFORMATIQUE	549 K€	336 K€	231 K€	492 K€	319 K€	356 K€
S4	BATIMENTS	500 K€	475 K€	529 K€	487 K€	801 K€	501 K€
S5	ESPACES VERTS	274 K€	141 K€	84 K€	56 K€	151 K€	79 K€
S7	VOIRIE	381 K€	355 K€	573 K€	605 K€	941 K€	759 K€
S8	ŒUVRES D ART	38 K€	116 K€	62 K€	41 K€	121 K€	131 K€
S10	PARC INSTRUMENTAL	0 K€	25 K€	20 K€	20 K€	7 K€	14 K€
<b>Total</b>		<b>2 658 K€</b>	<b>2 131 K€</b>	<b>2 404 K€</b>	<b>2 242 K€</b>	<b>2 961 K€</b>	<b>2 637 K€</b>

Sur la maintenance de la voirie, les principales dépenses concernent l'aménagement de la rue Lomet (163k€), l'aménagement de la piste cyclable Léon Blum (97k€), l'acquisition et l'installation de mobilier urbain (56k€), l'aménagement des abords de la nouvelle école Paul Chollet (52k€), divers travaux de sécurité (53k€) et de réfection de chaussée (154k€), et enfin, l'accompagnement des concessionnaires lors des travaux liés aux réseaux (70k€).

Les travaux de maintenance des bâtiments ont concerné principalement : les écoles (103k€), la mairie annexe (61k€), l'école Simone Veil (56k€), la maison des enfants (53k€), et le bâtiment des archives municipales (46k€).

La Ville d'Agen a acquis, en 2025, 1 balayeuse pour remplacer celle détruite par un incendie (213k€). Elle a également acquis un camion à émulsion (180k€), une mini-benne (71k€) et un outil de tonte et de broyage (60k€).

L'acquisition de mobilier et matériel technique (S1), relativement faible en 2025, a concerné principalement le centre technique pour 51k€. Les autres dépenses concernent le renouvellement de matériel dans les écoles, les crèches et les bâtiments techniques et administratifs.

Concernant la maintenance informatique, il s'agit notamment d'acquisition ou d'évolutions de logiciels (101k€) et serveurs (33k€), ainsi que de remplacement de postes informatiques (65k€).

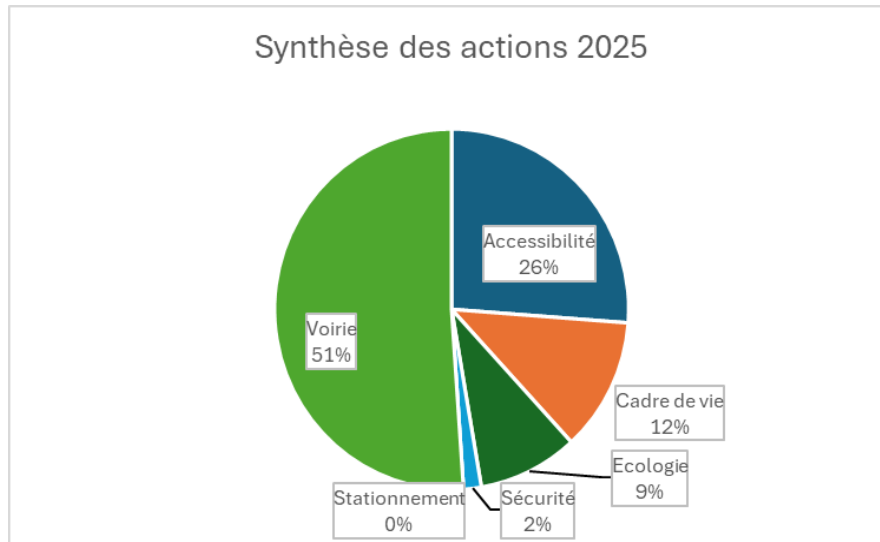
### 3) Contrats de quartier

L'année 2025 a été marquée par une forte intensité d'investissements au sein des 23 quartiers. Au total, 39 projets ont été menés pour un montant global de 3 082 k€, dont 527 k€ ont été réalisés dans le cadre de conventions de mandat avec l'Agglomération.

La voirie (réfection des rues) demeure le principal poste de dépense, suivie par les actions liées à l'accessibilité (réfection des trottoirs, abaissement de trottoirs, création de cheminements piétons, traversées piétonnes, sécurisation de cheminements, aménagement zones de rencontres...) et par les interventions visant à améliorer le cadre de vie (mobilier urbain, parcs, jardins...).

Il faut ajouter à l'effort municipal, les dépenses prises en charge par l'agglomération qui se sont élevées à 23 k€ € pour l'éclairage public et 504 K€ pour les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement.

Synthèse des actions 2025			
Thématique	Montant	Nombre	%
Accessibilité	807 448 €	6	26%
Cadre de vie	369 244 €	15	12%
Ecologie	281 349 €	6	9%
Sécurité	50 000 €	1	2%
Voirie	1 573 959 €	11	51%
<b>Total</b>	<b>3 082 000 €</b>	<b>39</b>	<b>100%</b>



Le service a également mobilisé un budget dédié aux travaux de proximité immédiate, dont les dépenses atteignent 52k€ en 2025. Le budget consacré aux travaux de proximité immédiate s'élève à 193k € pour la période 2022-2025.

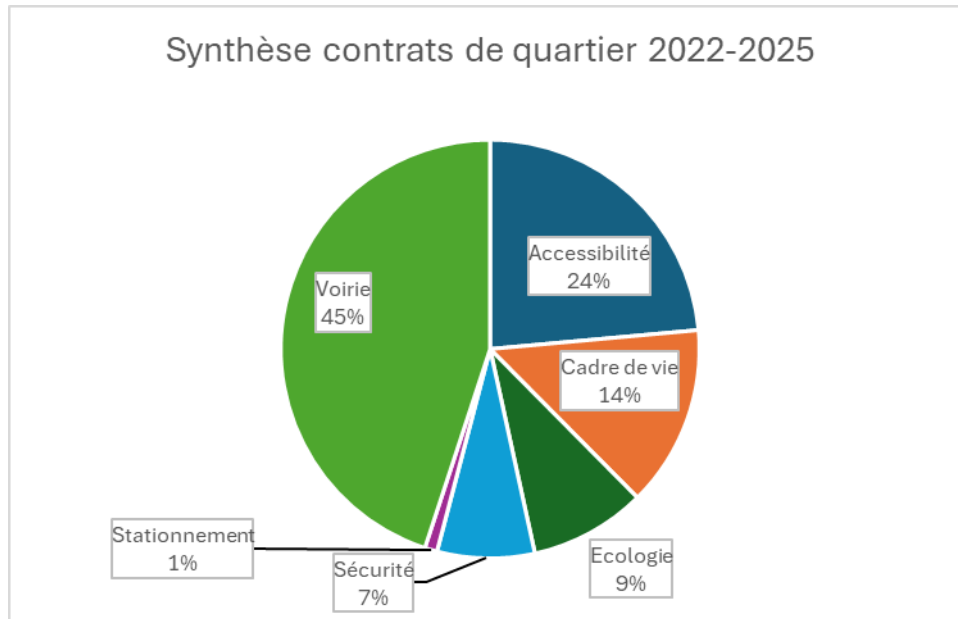
### **Bilan 2021- 2025**

La délibération du 18 décembre 2021 a autorisé le Maire à signer un contrat avec chacun des 23 quartiers, fixant une enveloppe pluriannuelle de 375k€, soit 75k€ par an, destinée à financer des projets d'aménagement dans chaque quartier. L'enveloppe totale pour l'ensemble des quartiers sur la durée de leur mandat s'élève ainsi à 8 625k€. À ce jour, 75 % de cette somme a été consommée (6 509k€).

2022	2023	2024	2025	TOTAL
1 175 000 €	979 000€	1 273 000 €	3 082000 €	<b>6 509 000€</b>

Sur la période 2022-2025 les actions liées au cadre de vie sont les plus nombreuses (boîtes à livres, jeux pour enfants, corbeilles de rue, équipements sportifs, bancs...). Cependant, en termes financiers, c'est la voirie qui représente le premier poste de dépense à l'échelle de tous les quartiers.

<b>Synthèse des contrats de quartier 2022-2025</b>			
Thématique	Montant	Nbre	%
Accessibilité	1 533 136 €	34	24%
Cadre de vie	911 969 €	65	14%
Ecologie	585 881 €	14	9%
Sécurité	489 902 €	30	8%
Stationnement	62 319 €	9	1%
Voirie	2 925 793 €	27	45%
<b>Total</b>	<b>6 509 000 €</b>	<b>179</b>	<b>100%</b>



Entre 2022 et 2024, un budget spécifique « Transition écologique » a permis de financer 36 projets, pour un montant total de 172k€. Ce budget n'a pas été reconduit en 2025.

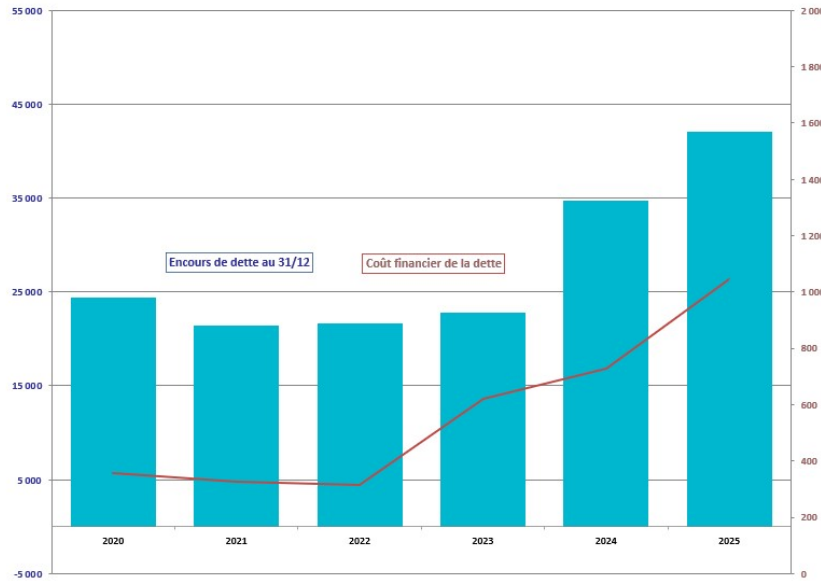
**IV- La dette**

Si l'investissement local a tenu bon, c'est aussi parce que le recours à l'emprunt a toujours été possible pour les collectivités locales, en dépit du contexte défavorable, les banques n'ayant pas subi de crise de liquidités. De plus, la bonne santé financière de la Ville d'Agen se veut rassurante pour les organismes bancaires qui n'hésitent pas à répondre favorablement aux consultations d'emprunts de la Ville. Ainsi, malgré un recours à l'emprunt relativement important pour financer la réalisation de ses projets (A), la situation financière de la Ville reste saine et sa dette équilibrée et sûre (B).

**A- L'emprunt pour financer les investissements 2025**

2025	ENCOURS au 01/01/2025 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT REALISE C	ENCOURS au 31/12/2025 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	34 721	4 097	11 500	42 124	7 403	21%

Quatre contrats ont été souscrits en 2025 pour un montant total de 11,5M€. L'encours de dette augmente donc de 7,4M€ passant de 34,7M€ à 42,1M€. L'augmentation de l'encours de dette et un niveau de taux encore élevé impliquent toutefois une augmentation mécanique du coût de la dette.



La capacité de désendettement de la Ville, qui exprime en nombre d'années le temps que la Ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute, est passée de 5,2 ans en 2024 à 6,4 ans en 2025. Elle reste donc malgré tout très largement inférieure au plafond réglementaire de 12 ans mais également au seuil des 10 ans que s'est fixée la municipalité comme jauge de bonne gestion.

### B- Une dette équilibrée et sûre

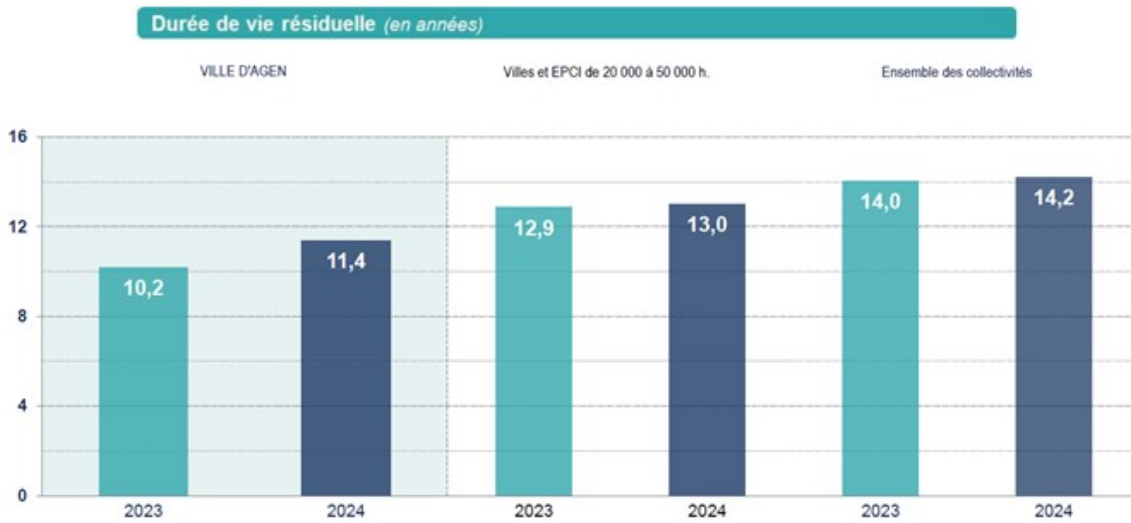
Si le volume de la dette de la Ville a fortement évolué entre 2020 (24 356k€) et 2025 (42 117k€), c'est parce que le niveau d'endettement de la Ville d'Agen était particulièrement bas en début de mandat. Un faible niveau d'endettement et une bonne épargne brute ont permis de porter un projet de mandat ambitieux avec la réalisation de grands projets d'investissement.

Dans sa structure, la dette de la Ville d'Agen reste, nous allons le voir, à la fois équilibrée et non risquée.

Au 31/12/2025, la Ville d'Agen était titulaire de 32 emprunts pour un capital total restant dû de 42,1M€. Quatre emprunts (1 contrat signé de 2,5M€ souscrit en 2024 mais réalisé en 2025, 1 contrat de 4M€, 1 contrat de 3M€ et 1 contrat de 2M€) ont été encaissés sur l'exercice 2025 pour assurer le financement des investissements. Il faut y ajouter un emprunt de couverture des reports de 2M€, souscrit fin 2025, qui sera réalisé en 2026.

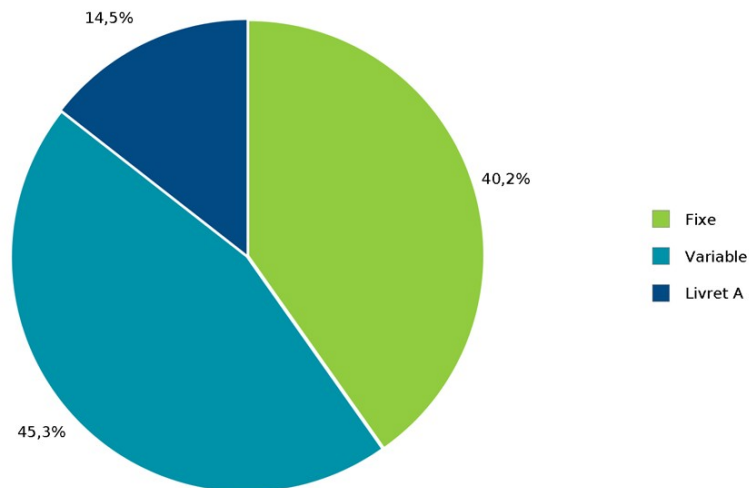
La durée de vie résiduelle<sup>3</sup> de nos emprunts au 31/12/2025 est de 11 ans et 9 mois, ce qui assez court en termes d'endettement pour une collectivité. En 2023 et 2024, cette durée de vie résiduelle était en-dessous de la moyenne des collectivités de la strate agrégées par l'éditeur du logiciel de gestion de la dette (Finance Active). Les données 2025 ne sont pas connues à ce jour.

<sup>3</sup> La durée de vie résiduelle moyenne de la dette correspond à la moyenne des durées des emprunts pondérées par leurs capitaux restants dus.



Le taux moyen constaté sur l'ensemble de notre dette est de 2,82 %. Après une hausse sensible en 2024 (3,32%) et 2023 (3,17%), ce taux est à la baisse en 2025 même s'il ne retrouve pas son niveau d'avant crise financière (2,19% en 2022 et 1,55% en 2021)

La dette de la Ville d'Agen se décompose désormais à 45,3% de taux variable, 40,2% de taux fixe et 14,5% de Livret A.

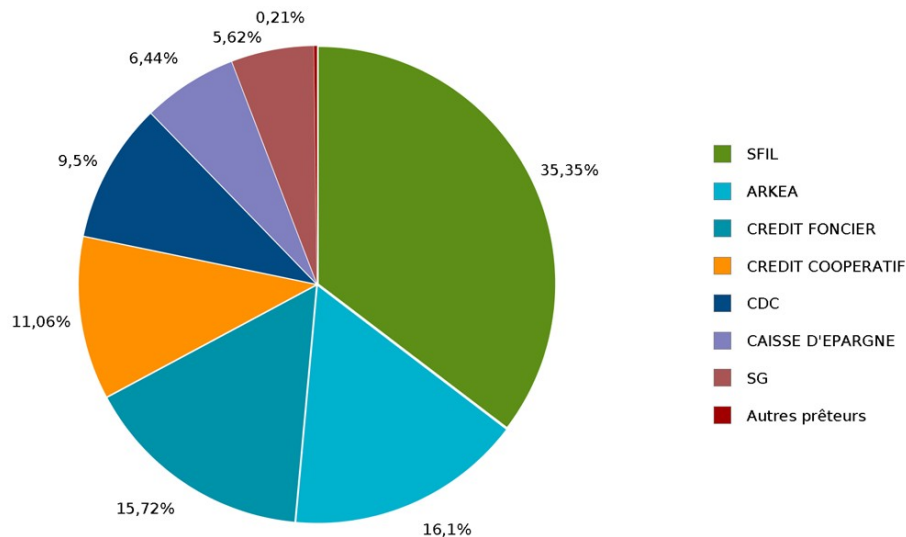


La dette à taux fixe offre à la Ville une certaine visibilité quant à l'évolution sur la durée des frais financiers à acquitter puisque ces taux ne sont pas sensibles aux variations à la hausse des marchés financiers. La part de dette à taux variable bénéficie quant à elle de la baisse des taux

amorcée mi-2024, confirmée en 2025, et qui devrait se poursuivre en 2026. Le livret A, qui peut être assimilé à du taux variable, occupe désormais 14,5% de l'encours de dette de la Ville. Son taux de rémunération est passé de 3% à 1,7% en août 2025 puis à 1,5% le 1<sup>er</sup> février 2026. Cette répartition permet de garantir une certaine sécurité tout en offrant la possibilité de bénéficier des baisses de taux.

On peut également considérer que la dette de la Ville d'Agen est équilibrée car elle se répartit entre plusieurs établissements prêteurs. Cette situation est le résultat d'une pratique systématisée de mise en concurrence entre les différents prêteurs potentiels du marché. Cette mise en concurrence s'effectue par une sélection des offres sur 2 critères, la performance financière (durée, marge, présence de frais et de pénalités) et l'exposition au risque.

Répartition par prêteur :



S'agissant de l'exposition au risque, au 31/12/2025 la Ville d'Agen ne disposait d'aucune dette dite « structurée » au sens de la charte de Gissler.

La charte de bonne conduite dite charte Gissler établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales introduite par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers a mis en place une cotation du risque. Cette échelle de cotation prend en compte à la fois les risques de structure (classés de A à F) et les risques sous-jacents (classés de 1 à 6). Elle va du risque 1A (le moins risqué) au risque 6F (le plus risqué).

Selon cette classification, 100 % de la dette de la Ville d'Agen est classée sur l'échelle de risque 1A

La dette de la Ville d'Agen est donc à ce jour, une dette saine et sécurisée. La municipalité a fait le choix de recourir à l'emprunt pour financer son programme d'investissement car elle disposait de

marges de manœuvres sur ce mode de financement, avec un faible endettement pour une collectivité de cette strate. Aujourd'hui, elle retrouve le niveau d'endettement moyen de la strate et dispose d'une situation financière suffisamment solide pour rembourser sa dette.

## V – Le positionnement d'Agen au sein de sa strate de population

Les derniers chiffres mis à disposition par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) sont ceux de **2024**. Il n'est pas possible à ce jour de pouvoir comparer nos ratios 2025. Ils permettent néanmoins de comparer la situation financière de la Ville d'Agen à celle des communes appartenant à la même strate de population de 20 000 à 50 000 habitants, que ce soit au niveau des ratios de fonctionnement (A) ou en matière d'endettement (B) sur l'exercice précédent.

### A- Ratios de fonctionnement

Données DGCL 2024 relatives à la strate 20 000 à 50 000 habitants	Recettes réelles de fonctionnement				Dépenses réelles de fonctionnement				Epargne brute	
	Total		Impôts locaux		Total		Personnel		en k€	en €/hab
	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab			en k€	en €/hab		
Agen (33 299 h)	50 913	1 529	24 929	749	44 481	1 336	25 015	751	6 432	193
<b>Moyenne de la strate</b>		<b>1 646</b>		<b>793</b>		<b>1 435</b>		<b>849</b>		<b>211</b>
Villeneuve-sur-Lot (22 343 h)	35 515	1 590	21 221	950	30 985	1 387	18 276	818	4 530	203
Auch (24 115 h)	29 199	1 211	20 133	835	24 122	1 000	15 289	616	5 077	211
Bergerac (27 073 h)	28 550	1 424	24 922	921	33 214	1 227	19 191	709	5 336	197
Périgueux (31 061 h)	48 456	1 560	27 670	891	42 759	1 377	26 468	852	5 697	183
Mont-de-Marsan (32 058 h)	28 970	904	20 567	642	24 678	770	12 051	376	4 292	134
Dax (22 169 h)	35 979	1 623	19 089	861	30 480	1 375	17 373	784	5 499	248

En termes de *recettes de fonctionnement*, la Ville d'Agen se situe toujours en dessous de la moyenne de la strate (1 529 €/hab. contre 1 646€/hab. pour la strate). Aucun des villes de l'échantillon ne se place au-dessus de la moyenne.

En termes de *dépenses de fonctionnement*, la Ville d'Agen se place également, comme l'ensemble des communes du panel, au-dessous de la moyenne de la strate (1 336 €/hab. contre 1 435€/hab. pour la strate).

Le ratio des dépenses de personnel par habitant pour Agen (751€/hab) est quant à lui toujours bien en dessous de la moyenne de la strate (849€/hab).

En 2024, l'épargne brute de la Ville d'Agen est légèrement inférieure à la moyenne de la strate (193€/hab contre 211€/hab pour la strate).

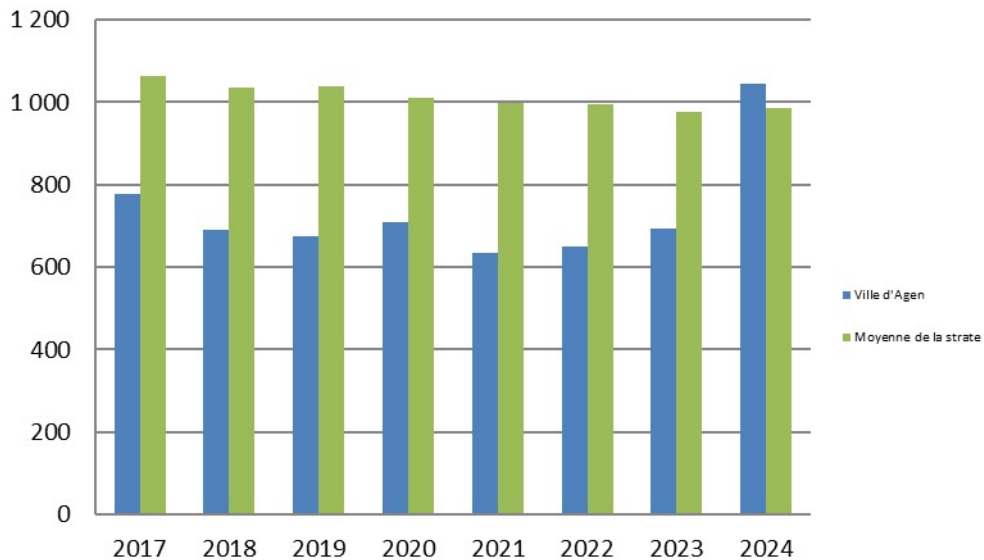
## B- Endettement

Données DGCL 2024 relatives à la strate 20 000 à 50 000 habitants	Encours de dette au 31/12/2024		Annuité de la dette	
	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab
Agen (33 299 h)	34 781	1 045	3 864	116
<b>Moyenne de la strate</b>		<b>986</b>		<b>129</b>
Villeneuve-sur-Lot (22 343 h)	22 281	997	2 863	128
Auch (24 115 h)	21 032	872	3 061	127
Bergerac (27 073 h)	31 439	1 161	5 006	185
Périgueux (31 061 h)	35 001	1 127	4 867	157
Mont-de-Marsan (32 058 h)	36 081	1 125	4 111	128
Dax (22 169 h)	42 083	1 898	4 251	192

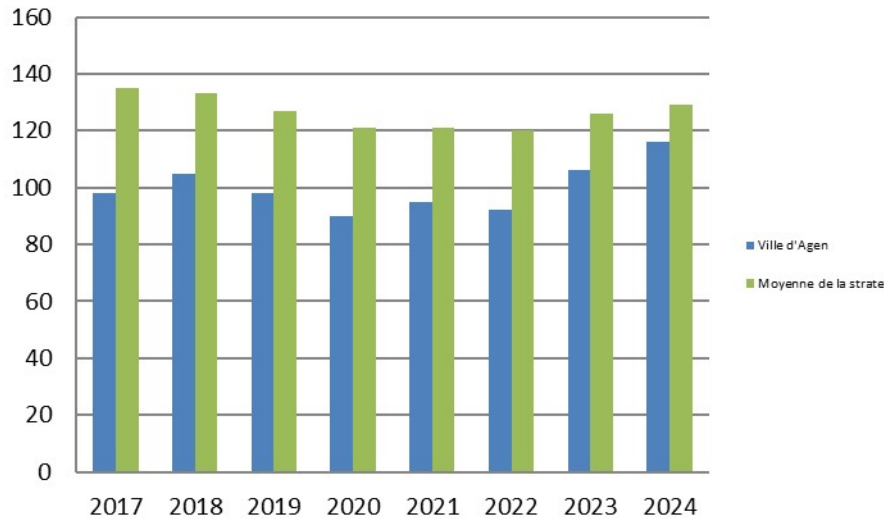
L'encours de dette de la Ville d'Agen (1 045€/hab) passe légèrement au-dessus de la moyenne de la strate (896€/hab.) en 2024. Une seule commune du panel, Auch, reste en dessous (872€/hab).

En revanche, le poids de l'annuité de la dette par habitant est la moins lourde à Agen (116€/hab contre 129€/hab pour la strate).

**Encours de dette en €/hab**



### Annuité de la dette en €/hab



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31,

**Vu** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de Finances pour 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération n° DCM2021\_035 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 12 juillet 2021, relative à l'expérimentation du compte financier unique et au passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Vu** l'instruction comptable M57,

**Vu** la Commission Ressources informée en date du 18 février 2026,

### LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A LA MAJORITE**

*06 ABSTENTIONS : M. Juan-Cruz GARAY, Mme Maryse COMBRES, Mme Naïma LASMAK, M. Laurent BRUNEAU, M. Pierre DUPONT et Mme Marjorie DELCROS*

**DECIDE**

1°/ **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025.

## Annexe 1 : Impact environnemental des investissements

L'article 191 de la loi de finances du 29 décembre 2023 pour 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités et les établissements publics de plus de 3 500 habitants d'établir un état annexé au compte financier unique pour mesurer l'impact du budget en matière de transition écologique.

La Ville d'Agen fait partie des rares collectivités qui ont produit cette « annexe verte » pour la première fois avec le CFU 2024. Conformément à ce que prévoyait la loi, cette annexe ne concernait alors que 17 comptes de la section d'investissement et ne portait que sur un seul axe d'étude, l'« atténuation du changement climatique », qui correspond notamment à la réduction des gaz à effet de serre et la création de puits de carbone.

Pour 2025, ce sont l'ensemble des dépenses d'investissement qui doivent être analysées (y compris les fonds de concours et subventions d'équipement versés au chapitre 204). De plus, un nouvel axe de cotation, la « préservation de la biodiversité et usage des sols », s'ajoute obligatoirement à celui de « l'atténuation du changement climatique ». Mais la Ville a souhaité aller plus loin en cotant également les dépenses au travers de l'axe « adaptation au changement climatique ».

A terme, les 6 axes suivants de la taxonomie européenne<sup>4</sup> constitueront le cadre d'analyse global pour mesurer l'impact des dépenses publiques en matière de transition écologique :

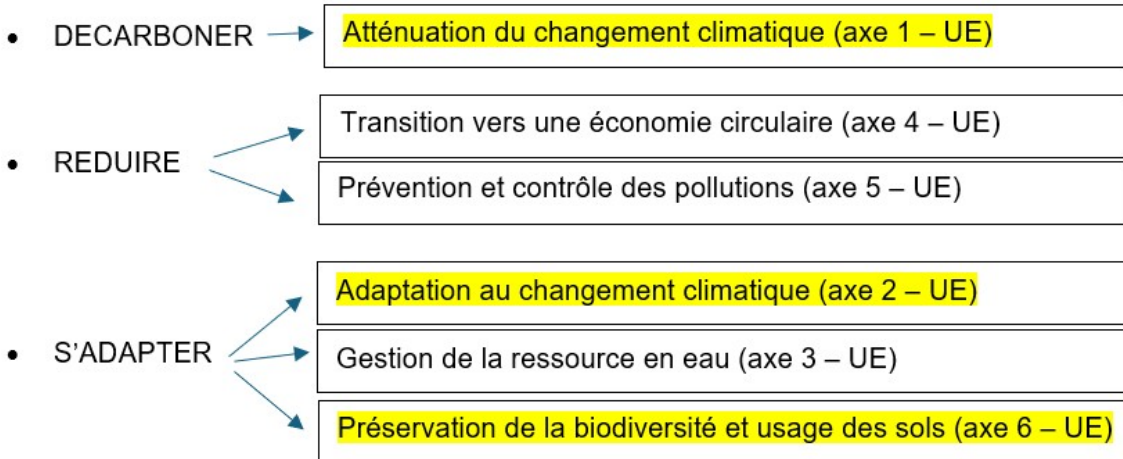


Concernant sa politique de transition écologique, la Ville d'Agen suit une stratégie claire et structurée, définie depuis 2020, autour de 3 axes :

- DECARBONER nos activités, notamment en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre,
- REDUIRE, notamment notre consommation d'énergie,
- S'ADAPTER, aux effets du changement climatique.

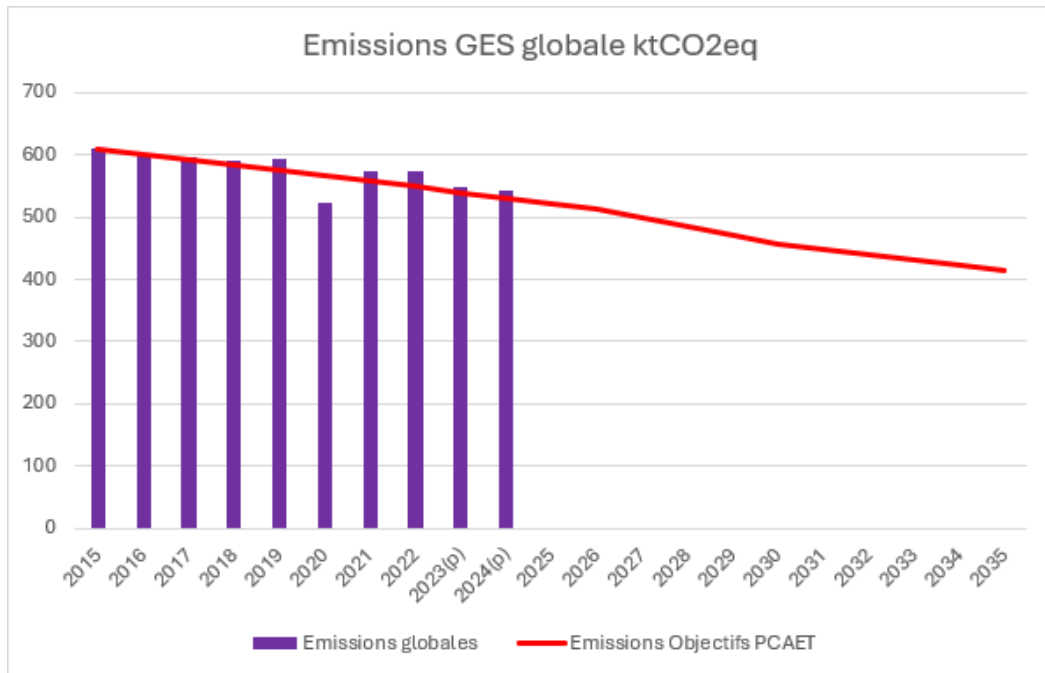
Ces 3 axes répondent déjà à la classification européenne :

<sup>4</sup> La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes »



**Axes côtés par la collectivité en 2025**

La décarbonation est l'objectif prioritaire en vue de l'atténuation du changement climatique et la Ville d'Agén, moteur de l'Agglomération d'Agén, porte des actions fortes dans cet objectif : rénovation énergétique de son patrimoine immobilier (menuiseries extérieures, isolation thermique, éclairage LED...) remplacement de son système de chauffage par branchement au Réseau de Chaleur Urbain (RCU), verdissement de sa flotte de véhicules, etc. Les mesures d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire témoignent des efforts désormais engagés et suivis au travers du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération d'Agén.



Après un galop d'essai encourageant en 2024, la Ville d'Agen s'est de nouveau pliée à cet exercice réglementaire de cotation des dépenses d'investissement réalisées en 2025, avec une portée plus large puisqu'il concerne désormais :

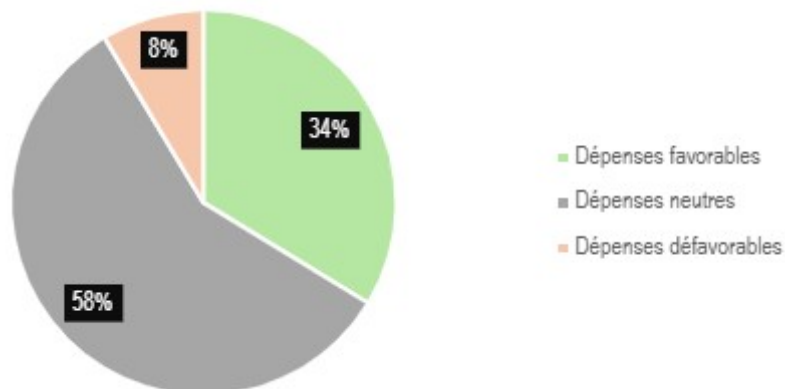
- 3 des 6 axes de la taxonomie européenne qui constitueront le cadre d'analyse final et complet à partir de 2027 (Cf. supra),
- l'ensemble des dépenses d'investissement.

Toutefois, certains freins rendent ce travail d'analyse difficile :

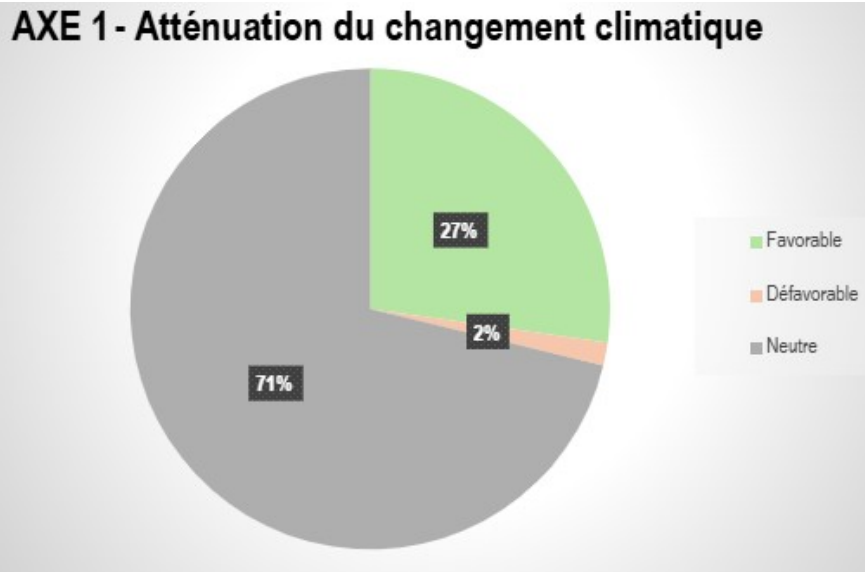
- la vision annuelle reste réductrice, puisque la plupart des projets d'investissement s'étalent sur plusieurs exercices budgétaires,
- les contraintes techniques de présentation de la maquette ne permettent pas d'isoler et coter séparément certaines dépenses spécifiques à l'intérieur de grands projets,
- il n'est pas évident de coter les fonds de concours versés sur des projets dont les services de la Ville ne connaissent pas toujours toutes les caractéristiques techniques en détail.

Ce travail a toutefois le mérite d'exister et il constitue une première base sur laquelle la Ville pourrait s'appuyer pour développer à terme une véritable démarche de budgétisation verte, qui placerait cette analyse non pas a posteriori mais en amont des projets, afin que, dès leur conception, ces derniers intègrent des objectifs en cohérence avec la stratégie environnementale définie depuis le début du mandat.

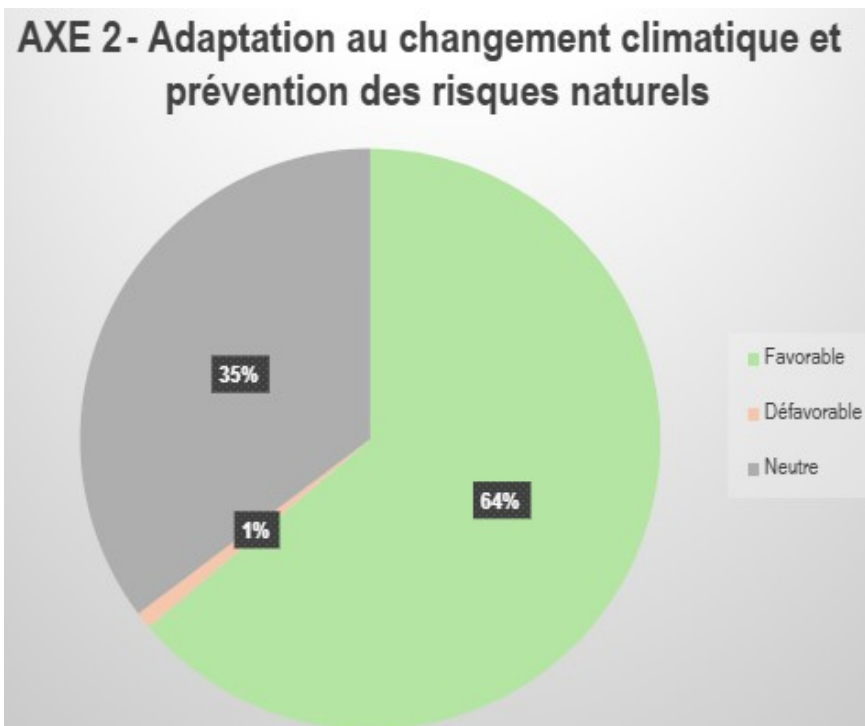
Au terme du travail de cotation qui a impliqué tous les services de la collectivité, il ressort que, sur l'ensemble des 3 axes analysés, seulement 8% des 30M€ de dépenses d'investissement cotées peuvent être considérées comme ayant un impact défavorable sur l'environnement. 34% des dépenses d'investissement réalisées en 2025 étaient de nature à avoir un impact environnemental favorable, tandis que pour 58% de ces dépenses, l'impact pouvait être considéré comme neutre et ne venant donc ni améliorer ni aggraver la situation existante.



Lorsque l'on analyse les dépenses du point de vue de l'atténuation du changement climatique (axe 1), on regarde si elles contribuent à l'atteinte des objectifs de diminution des émissions directes de gaz à effet de serre et/ou de création, préservation ou amélioration de puits de carbone (captation des gaz à effet de serre). Selon cette méthodologie, 27% des dépenses d'investissement réalisées en 2025 peuvent être considérées comme favorables car de nature à réduire les gaz à effet de serre. Ce pourcentage est en amélioration par rapport à la cotation réalisée sur les dépenses de 2024 qui ne présentaient que 16% de dépenses favorables.

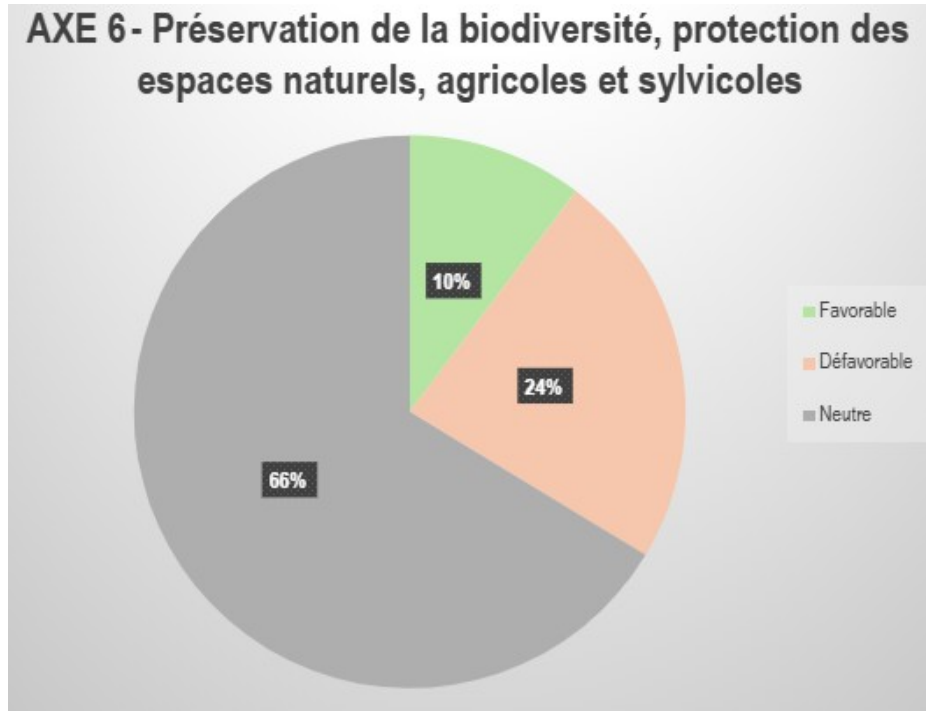


Lorsque l'on analyse les dépenses du point de vue de l'adaptation au changement climatique (axe 2), on s'intéresse aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, par exemple les transformations structurelles des infrastructures pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur ou de froid, épisodes de sécheresse, incendies, tempêtes...). Ainsi, au terme de la cotation, 64% des dépenses 2025 ressortent comme ayant pris en compte l'augmentation des températures et/ou les risques naturels afin d'assurer le confort et/ou la sécurité des usagers.



Enfin, l'axe 6 fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la

biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'IPBES<sup>5</sup> relève cinq grandes pressions sur la biodiversité : changement d'usage des sols, pollution, exploitation directe des ressources, changement climatique, espèces exotiques et envahissantes. Ainsi, les dépenses d'investissement ont été analysées, pour cet axe, au regard de trois objectifs opérationnels : la lutte contre les espèces invasives, la préservation des milieux et de l'espace foncier, la préservation des espèces. De cette analyse, seulement 10% des dépenses 2025 ressortent comme favorables. Et si les deux tiers sont neutres, 24% sont défavorables.



On se rend compte au travers de cette analyse multicritères que les impacts de nos investissements sur l'environnement peuvent prendre plusieurs dimensions et qu'une dépense favorable au regard d'un axe d'analyse peut être neutre ou défavorable au regard d'un autre axe. Ainsi, si les objectifs relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (axes 1 et 2) semblent bien intégrés dans la politique d'investissement de la Ville, des vecteurs de progrès demeurent au niveau de la prise en compte des objectifs de préservation de la biodiversité (axe 6) dans les projets menés.

Cette analyse pluridimensionnelle prend tout son sens lorsque l'on se focalise sur les principaux projets réalisés en 2025.

La construction de la nouvelle école Paul Chollet apparaît comme :

- neutre au regard de l'atténuation du changement climatique car ce nouveau bâtiment est certes beaucoup plus performant d'un point de vue énergétique mais sa construction a conduit à une artificialisation des sols sur le parc Mathieu,
- majoritairement favorable au regard de l'adaptation au changement climatique car il offre de meilleures conditions aux usagers en termes d'isolation thermique,
- principalement défavorable au regard de la préservation de la biodiversité puisqu'elle a été construite sur un espace naturel (Parc Mathieu, abords de la Masse).

<sup>5</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

La transformation de la place Fallières en parc urbain est considérée comme favorable pour les axes atténuation et adaptation au changement climatique compte tenu de la place faite aux modes de déplacement doux et de la création d'un îlot de fraîcheur, avec des matériaux plus clairs et perméables pour ce qui est de la voirie, mais plutôt neutre en matière de préservation de la biodiversité car les travaux de requalification d'une voirie existante n'ont pas d'impact sur la biodiversité.

Il en va de même pour les travaux de l'avenue Jaurès au niveau de l'adaptation au changement climatique (utilisation de matériaux clairs et perméables) et de la biodiversité (requalification d'une voirie existante) mais ces derniers ont été considérés comme neutres au regard de l'atténuation du changement climatique (pas de réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Sur l'ensemble des 3 axes, 69% des investissements dans les quartiers sont considérés comme neutres, 27% comme favorables et 4% seulement comme défavorables.

PROJETS	MONTANTS								
	ATTENUATION			ADAPTATION			BIODIVERSITE		
	Défavorable	Favorable	Neutre	Défavorable	Favorable	Neutre	Défavorable	Favorable	Neutre
École Paul Chollet	- €	- €	7,161,208.05 €	- €	6,809,213.76 €	351,994.29 €	6,809,213.76 €	- €	351,994.29 €
Parc Fallières	- €	3,321,168.28 €	514,295.21 €	- €	3,109,259.28 €	726,204.21 €	- €	248,412.39 €	3,587,051.10 €
Avenue Jaures	- €	143,550.07 €	4,618,459.89 €	- €	3,401,962.54 €	1,360,047.42 €	- €	143,550.07 €	4,618,459.89 €
Travaux dans les quartiers	- €	968,180.57 €	2,113,861.05 €	208,561.18 €	1,100,924.50 €	1,772,555.94 €	208,561.18 €	403,401.83 €	2,470,078.61 €

## Annexe 2 : les mesures qui ont impacté l'évolution de la masse salariale depuis 2020

Les évolutions de la masse salariale depuis 2020 sont dues à la fois à des mesures externes (38%) s'imposant à la Ville d'Agen et à des mesures internes de revalorisation de la rémunération et d'évolution des carrières des agents s'ajoutant au GVT constaté chaque année (62%).

- **2020 :**
  - o Mesures internes :
    - GVT
    - Augmentation du RI encadrement intermédiaire
    - Augmentation de la prime au mérite
    - Paiement de la prime COVID
    - Remplacement des agents bénéficiant d'Autorisations Spéciales d'Absences (ASA) relatives à la crise COVID (fermeture d'école, personne vulnérables...)
  - o Mesures externes
    - Fin de la revalorisation des carrières et des rémunérations dans le cadre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)
    - Augmentation du SMIC entraînant la mise en place d'une indemnité différentielle avec le SMIC
    - Limitation de la hausse de la masse salariale grâce à des dépenses non engagées en raison de la crise sanitaire, notamment le non-remplacement des agents lié à la fermeture de certains équipements).
- **2021 :**
  - o Mesures internes :
    - GVT
    - Impact des clés de répartition.
  - o Mesures externes
    - Revalorisation du SMIC en octobre entraînant la mise en place d'une indemnité différentielle avec le SMIC
    - Augmentation d'attribution de points d'indice pour certains agents C au 1<sup>er</sup> avril 2021
    - Reprise des activités au niveau des services de la petite enfance, de l'enfance jeunesse et de la culture qui ont été impactés par la crise sanitaire
    - Régularisation auprès de l'URSSAF.
    - Mise en place du paiement d'une prime de précarité
    - Augmentation de la cotisation AT (couverture des risques de maladies professionnelles et d'accidents du travail) pour les agents contractuels
    - Augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire.
- **2022 :**
  - o Mesures internes :
    - GVT
    - Intégration des agents de la PAPS dans les services partagés.
    - Revalorisation des régimes indemnitaires des agents de catégorie C sur emploi qualifié, de certains chefs d'unité, des agents de police et des chefs de projet
  - o Mesures externes

- Augmentation du point d'indice de + 3,5 % à compter du 1er juillet 2022 qui impacte non seulement la rémunération principale des agents titulaires et contractuels mais également les cotisations patronales
  - Versement d'une prime inflation mais qui a été compensée par une baisse de cotisation expliquant une augmentation limitée de la cotisation URSSAF
- **2023 :**
- Mesures internes :
    - GVT
    - Revalorisation des régimes indemnitaires de certains agents de catégorie B, des agents de police et des agents de catégorie C sur emploi qualifié
  - Mesures externes
    - Report sur une année complète de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022
    - Augmentation du point d'indice de + 1.5 % à compter du 1er juillet 2022
    - Augmentations du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> mai 2023
- **2024 :**
- Mesures internes :
    - GVT
    - Revalorisation du régime indemnitaire des catégorie B hors filière technique
    - Revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1er janvier 2026
    - Transformation du versement des indemnités de travaux insalubres en prime de pénibilité et extension de cette prime aux emplois plus féminisés exposés à la pénibilité physique
    - Revalorisation de la rémunération des agents contractuels sur emplois permanents
  - Mesures externes
    - Report sur une année complète de l'augmentation du point d'indice de juillet 2023
    - Report sur une année complète des augmentations du SMIC de mai 2023
    - Augmentation de 5 pts d'indice majoré pour l'ensemble des agents dès le 1er janvier 2024
    - Augmentation e la cotisation patronale URSSAF pour les agents contractuels
    - Augmentation de l'indemnisation des jours de Compte Epargne Temps (CET) de 10% pour chaque catégorie

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Publication le ...24../...02../2026

Télétransmission le ...09../...03../2026

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**



**le Maire d'Agen,  
Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**